



**RAPPORT
D'ACTIVITÉ**

2022

**L'énergie au service
d'un avenir durable**

SOMMAIRE

#1 LE GROUPE SIEDS

page 4

ORGANISATION DU GROUPE SIEDS 2022
FICHE D'IDENTITÉ
CHIFFRES CLÉS

#2 LES FAITS MARQUANTS 2022

page 8

ÉVÈNEMENTS LOCAUX
ÉVÈNEMENT NATIONAL : LE CONGRÈS FNCCR
2022, UNE CRISE ÉNERGÉTIQUE MONDIALE
SANS PRÉCÉDENT

#3 L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

page 16

#4 LE PATRIMOINE DE LA CONCESSION

page 18

#5 LES INSTANCES DU SIEDS

page 20

#6 LES INFORMATIONS FINANCIÈRES 2022

page 25

LES ACTIVITÉS DU SIEDS AU SERVICE
DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

#7 LES PROGRAMMES D'AIDES AUX COLLECTIVITÉS

page 29

#8 LA CARTOGRAPHIE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

page 37

#9 LES ACTIONS RSO DU SIEDS

page 41

ANNEXES

page 46

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT



ÉDITO

Le SIEDS (Syndicat d'Énergie des Deux-Sèvres) est l'autorité organisatrice du service public de l'électricité en Deux-Sèvres, créé, il y a près d'un siècle, pour assurer la distribution de l'énergie électrique dans les zones rurales de notre département. À l'aube de ses 100 ans, il doit relever de nouveaux défis pour accélérer la transition énergétique et proposer aux territoires des alternatives.

En 2022, face à une crise de l'énergie inédite, le SIEDS s'est attaché à prendre les bonnes décisions pour le compte de ses adhérents et à donner aux membres du groupement d'achat la meilleure visibilité possible sur le prix de leur fourniture d'énergie. Malheureusement, la tendance pour les prochaines années restera à la hausse et continuera d'impacter fortement le budget de fonctionnement de nos collectivités, les activités économiques et le budget de nos concitoyens.

Cette crise nous rappelle l'impérieuse nécessité de nous engager dans la transition énergétique : consommer moins est devenu la meilleure arme pour y faire face.

C'est pourquoi les élus du SIEDS ont souhaité accompagner, impulser et accélérer une transition énergétique équilibrée et respectueuse de notre territoire, une mission ambitieuse pour notre syndicat et un cap donné pour les années à venir.



Cependant, ces mutations passent aussi par un changement de comportement tant au niveau individuel que sociétal, pour repenser nos usages et nos consommations d'énergies, pour aller vers plus de sobriété.

Le SIEDS s'est donné comme mission d'accompagner et de soutenir les collectivités vers la réduction de leurs consommations énergétiques pour :

- la modernisation de leur éclairage public,
- la rénovation énergétique de leurs bâtiments publics,
- le développement des mobilités de leurs habitants,
- le déploiement d'un cadastre solaire pour les deux-sévriens afin de tendre vers l'autoconsommation individuelle et collective.

Ses actions d'accompagnement et de financement permettront à court et moyen terme d'agir sur la consommation d'énergie et *in fine* sur la maîtrise de la facture d'énergie.

Ensemble, et plus que jamais, nous devons relever les défis d'un monde qui change.

Roland MOTARD
Président du SIEDS

Directeur de publication :
Roland MOTARD
Rédaction en chef :
Magdalena ARNAUD
Comité de rédaction :
Patricia CARAMIGEAS,
Sandrine LEFEBVRE,
Mathilde GRIETTE,
Sandrine JOURDAN,
Stephen DONYO,
Angélique GARET
Crédit photos :
Alex GIRAUD photographe,
SÉOLIS, SIEDS, GÉRÉDIS
Conception graphique :
wam!

Impression : imprimerie Prévost
Tirage : 350 exemplaires
Magazine édité par le SIEDS
14 rue Notre-Dame - CS 98803
79028 NIORT Cedex
N° de SIRET : 200 091 049 00011

L'énergie est notre avenir,
économisons-la !

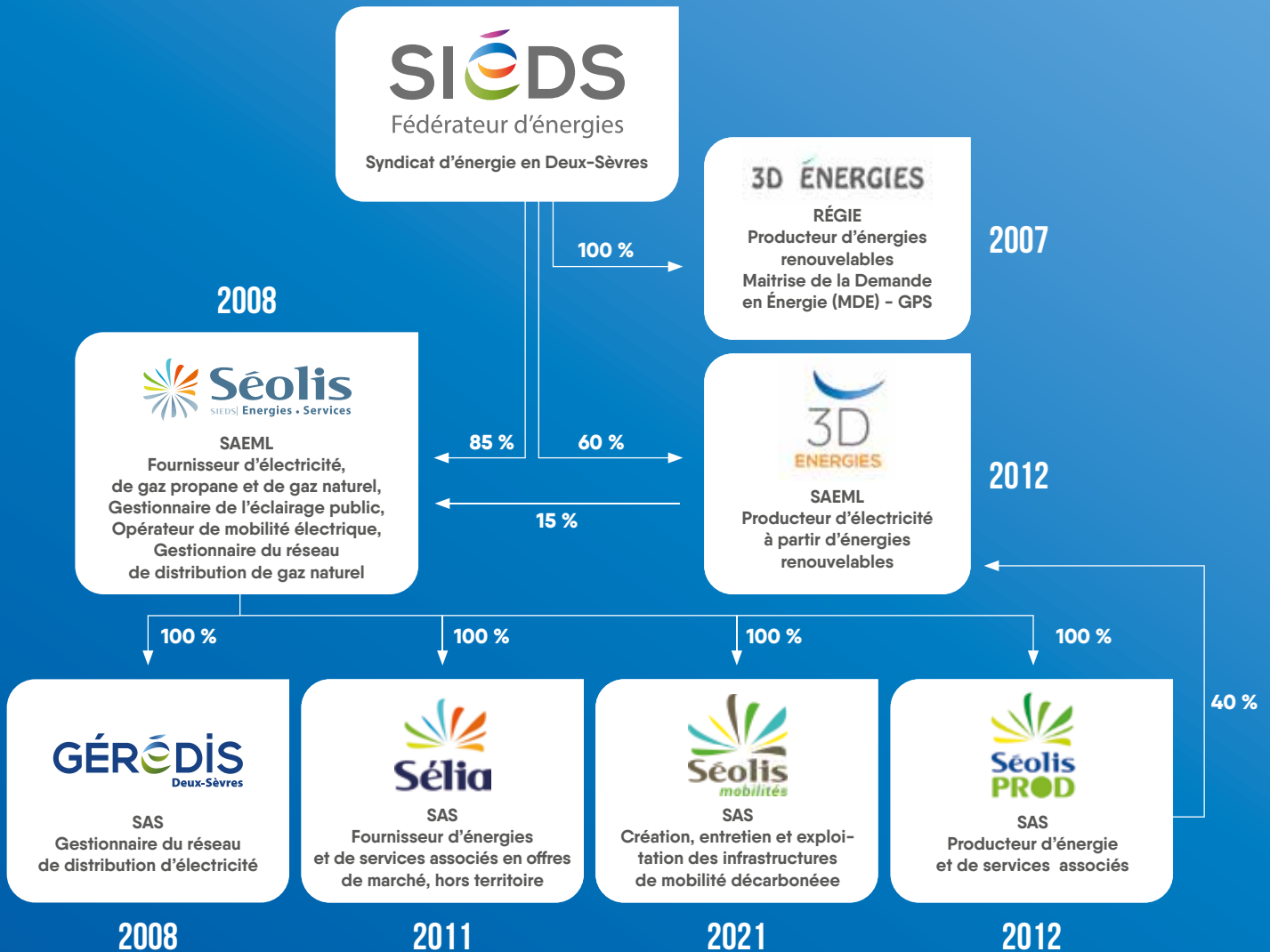


#1 LE GROUPE SIEDS

ORGANISATION DU GROUPE SIEDS 2022

1923

Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)



FICHE D'IDENTITÉ (AU 31/12/2022)

COMPÉTENCES DU SIEDS

Le SIEDS exerce plusieurs compétences et missions en matière d'énergies pour le compte de Communes et Intercommunalités membres :

- Électricité
- Gaz
- Réseaux de communication
- Contrôle de concession
- Infrastructures de charges
- Éclairage public
- Système d'Information Géographique d'intérêt local (SIGil)

• **Activités complémentaires :**

- > Coordonnateur de maîtrise d'ouvrage
- > Coordonnateur de groupements de commandes



ROLAND MOTARD

Président du SIEDS



PHILIPPE BATOT

Directeur Général des Services du SIEDS

LES ADHÉRENTS DU SIEDS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

300

REPRÉSENTANTS



256
COMMUNES



256

REPRÉSENTANTS
TITULAIRES/SUPPLÉANTS



8

EPCI



44

REPRÉSENTANTS

COMITÉ SYNDICAL

54

DÉLÉGUÉS



36

DÉLÉGUÉS



18

DÉLÉGUÉS

BUREAU SYNDICAL

13

DÉLÉGUÉS



13

DÉLÉGUÉS

CHIFFRES CLÉS

ÉLECTRICITÉ

256
COMMUNES DESSERVIES
(31/12/2022)

162 745
POINTS DE
LIVRAISON ACTIFS

4 880 km
DE LIGNES ENTERRÉES

17
POSTES SOURCES
HTB/HTA

14 560 km
DE LIGNES ÉLECTRIQUES

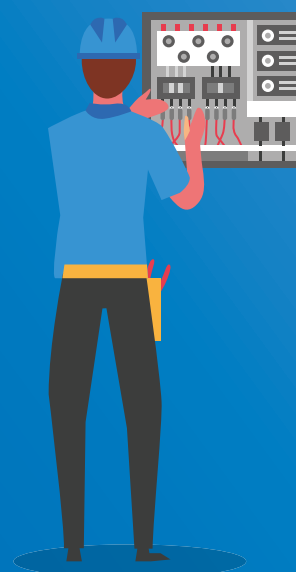
4 km de réseau
Haute Tension (HTB)

8 864 km de réseau
Moyenne Tension (HTA)
dont 3 275 km en souterrain

5 692 km de réseau
Basse Tension (BT)
dont 2 401 km en souterrain

9 425 POSTES
DE TRANSFORMATION
HTA/BT

Environ
1,8 TWh
D'ÉNERGIE
ACHEMINÉE



GAZ

114
COMMUNES
ayant transféré
la compétence
gaz au SIEDS

93 km
DE RÉSEAUX
DE GAZ NATUREL
ET PROPANE
(SÉOLIS)

2 800
POINTS DE
CONSOMMATION
DESSERVIS (SÉOLIS)
(PROPANE ET GAZ NATUREL)

BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

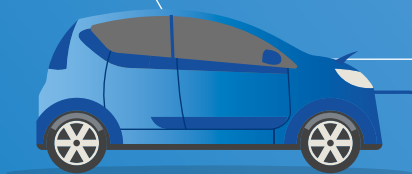
Interopérabilité

avec 15 opérateurs

Alimentées à 100 %
en énergies renouvelables

**100 BORNES
DE RECHARGE**
+ 10 bornes de
recharge rapide

20 km
MAXIMUM
entre chaque
borne



SIGIL

SIGil
SYSTÈME D'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE D'INTERÊT LOCAL

44
PARTENAIRES

637
COMPTES
multi-utilisateurs



100 %
DES COMMUNES
des Deux-Sèvres
adhérentes au SIGil

911 000

PARCELLES cadastrales
mises à jour chaque année

45 000 km
DE RÉSEAU LINÉAIRE

ÉNERGIES RENOUVELABLES

249

CENTRALES DE PRODUCTION
soit une production
totale en 2022 de

289 GWH

PRODUCTION
D'ÉNERGIE EN 2022 :

185 GWh
pour l'éolien



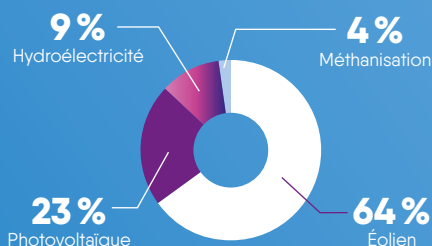
65 GWh
pour le photovoltaïque

26 GWh
pour l'hydraulique



12 GWh
pour la méthanisation
et la cogénération

PARTS DANS LE MIX
ÉNERGÉTIQUE
(PRODUCTION 2021) :



#2 LES FAITS MARQUANTS 2022

ÉVÈNEMENTS LOCAUX

EMBELLISSEMENT DE 3 TRANSFORMATEURS À POMPAIRE

20 JANVIER 2022 INAUGURATION

La commune de Pompaire, qui a bénéficié d'un montant de 6077,66 € HT pour embellir trois de ses transformateurs, a créé des œuvres sur le thème de la nature.



VISITE DE M. GUILLAUME RIOU, VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE EN CHARGE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

28 JANVIER 2022 RENCONTRE ÉLUS

Dans ce moment riche en échanges sur les enjeux du territoire en matière de transition et de mix énergétique, chacun a montré une réelle volonté de travailler plus étroitement ensemble.



LA CENTRALE SOLAIRE DE LA LOGE

10 MARS 2022 INAUGURATION

Le SIEDS et ses entreprises s'engagent pour valoriser les énergies renouvelables sur le territoire aux côtés de leurs partenaires pour un avenir durable.

Le SMITED 79, Urbasolar et Séolis PROD sont partenaires pour la réalisation de la centrale solaire de la Loge.

Situé sur la commune de Coulonges-Thouarsais, ce projet de centrale photovoltaïque au sol s'inscrit dans une démarche environnementale de reconversion d'une partie du site de stockage de déchets de la Loge, géré par le Syndicat Mixte de Traitement et d'Élimination des Déchets des Deux-Sèvres, le SMITED 79.



LES CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES TIPER 2&4

30 JUIN 2022 INAUGURATION

Séolis PROD et Urbasolar ont inauguré les centrales solaires implantées à Saint-Léger-de-Montbrun sur un ancien site militaire rétrocédé à la Communauté de Communes du Thouarsais en 2016 à la suite d'une dépollution pyrotechnique. Sur 14 ha, d'une puissance de 9,5 Mwc, elles produiront chaque année 11 360 MWh soit 40 % de la consommation électrique de la ville de Thouars.

LE SIEDS, PARTENAIRE DE LA 4^E ÉDITION DU CONGRÈS DES COLLECTIVITÉS

6 MAI 2022 RENCONTRE ÉLUS

Sur son stand « Groupe SIEDS », les agents du SIEDS et de ses entreprises se sont tenus à la disposition des élus pour répondre à leurs demandes.

Organisée par l'Association des Maires, cette journée a été rythmée par différentes tables rondes, dont celle du SIEDS sur le thème de la crise de l'énergie et de la rénovation énergétique des bâtiments publics.



L'ENTENTE RÉGIONALE DES SYNDICATS D'ÉNERGIES DE NOUVELLE-AQUITAINE RÉUNIE À PÉRIGUEUX

22 JUIN 2022 RENCONTRE

Cette rencontre des présidents et directeurs a été l'occasion de mettre en avant toutes les actions portées auprès des collectivités membres :

- mobilité décarbonée,
- achat groupé d'énergies,
- autoconsommation collective,
- rénovation énergétique des bâtiments.

Le projet de la nouvelle convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine a également pu être évoqué.

TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

1 OCTOBRE 2022 INAUGURATION

Dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue Porte de Paris à Thouars.

VISITE DE LA PRÉFÈTE M^{ME} DUBÉE

13 OCTOBRE 2022 RENCONTRE ÉLUS

Le Groupe SIEDS a accueilli au siège social Mme DUBÉE, Préfète des Deux-Sèvres, pour présenter le Groupe et son modèle local si particulier, et pour évoquer l'actualité très dense du secteur de l'énergie.

Au cours des échanges, les sujets de la crise énergétique, en particulier les grandes difficultés des entreprises et des collectivités dans ce contexte, et du passage de l'hiver furent naturellement parmi les points saillants.



ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES TERRITOIRES

DU 10 AU 20 OCTOBRE 2022 RENCONTRE ÉLUS

Le Syndicat d'Énergie des Deux-Sèvres (SIEDS) a organisé ses assemblées générales des territoires à destination des décideurs locaux (délégués du SIEDS, communes, intercommunalités, etc.) et de leurs agents (secrétaires de mairie, techniciens, etc.). Elles se sont déroulées dans huit communes du département.

Construites autour de la thématique « Les économies d'énergie », ces assemblées générales ont permis d'informer l'ensemble des participants sur les moyens d'action existants et les financements à disposition des collectivités pour affronter le mieux possible la crise actuelle de l'énergie.



LA NOUVELLE SALLE « L'ANDRÉSIENNE », À SAINT-ANDRÉ-SUR-SÈVRE

22 OCTOBRE 2022 INAUGURATION

Dans le cadre des travaux liés aux abords de la salle, la commune de Saint-André-sur-Sèvre a bénéficié du programme de subvention « Mandat communal » de 29 320,14 €.

L'accompagnement du SIEDS sur ces travaux portait sur :
- l'éclairage public du parking de la salle polyvalente,
- l'installation de fourreaux pour la mise en place d'une borne de recharge pour véhicule électrique.



LA CHARTE ECOWATT EN FAVEUR D'UNE CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ PLUS RESPONSABLE

25 OCTOBRE 2022 SIGNATURE

Roland MOTARD, Président du SIEDS, Akhobi SITOU, Président du Directoire de SÉOLIS et Jean REDIEN, Président du Directoire de GÉRÉDIS, ont signé avec Carole PITOU-AGUDO, Déléguée régionale RTE Ouest, la charte d'engagement Ecowatt, développée par RTE Réseau de Transport d'Électricité et l'ADEME.



LA COMMISSION CONSULTATIVE MIXTE PARITAIRE SUR LA CRISE DE L'ÉNERGIE

25 NOVEMBRE 2022 **RENCONTRE ÉLUS**

Un moment de concertation qui rassemblait les présidents et vice-présidents des intercommunalités des Deux-Sèvres, le Président du SIEDS et les membres de la commission.

Au cours de la réunion, la crise de l'énergie, le plan de coupures exceptionnelles, les orientations du SIEDS pour l'année 2023 ont été abordés.



BASTIEN MARCHIVE, DÉPUTÉ DE LA 1^{ÈRE} CIRCONSCRIPTION DES DEUX-SÈVRES

28 NOVEMBRE 2022 **RENCONTRE ÉLUS**

La crise énergétique et les grandes difficultés des entreprises et des collectivités furent au centre des échanges de la rencontre avec le parlementaire.



WEBINAIRE SUR LES MESURES DE SAUVEGARDE POUR LE PASSAGE DE L'HIVER 2022-2023

9 DÉCEMBRE 2022 **RENCONTRE ÉLUS**

Ce moment d'échange aux côtés de RTE, GÉRÉDIS Deux-Sèvres et Enedis était à destination des élus du Département et de la Préfecture des Deux-Sèvres.

Cet événement a été l'occasion de présenter à la centaine de participants :

- un point de situation sur la tension du système électrique pour l'hiver 2022/2023,
- le dispositif Ecowatt et la charte associée,
- les différentes mesures de sauvegarde,
- les modalités d'information et le dispositif de communication.

ÉVÈNEMENT NATIONAL : LE CONGRÈS FNCCR

27 AU 29 SEPTEMBRE 2022



Fin septembre, la Ville de Rennes a accueilli le 38^e Congrès National de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR). Cet événement de portée nationale a réuni plus de 3 000 élus locaux et décideurs publics, un record, pour aborder de manière transverse les problématiques de l'énergie, du numérique et de l'eau, dans un contexte de crise énergétique, de crise sanitaire et de tensions internationales.

Le SIEDS était présent aux côtés de ses homologues sous l'entente Territoire Énergie Nouvelle-Aquitaine sur un stand aux couleurs des 13 syndicats d'énergies. Les élus et agents du SIEDS ont participé à diverses conférences, tables rondes et séances de travail sur le thème des énergies, de l'éclairage public, des mobilités, etc. Un événement riche en échanges, rencontres et enseignements.



Le congrès a également été l'occasion pour la FNCCR et les participants, dans un contexte de crises énergétique et climatique, d'élaborer différents projets de motions.

Ainsi, les collectivités membres de la FNCCR, réunies en congrès, demandent :

- une préservation sans faille des tarifs réglementés de vente d'électricité pour les consommateurs, les petits professionnels ainsi que les collectivités et une prolongation des tarifs réglementés du gaz au-delà de 2023 ;
- une remise en cause du dispositif de l'ARENH (Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique) qui protège davantage les intérêts des fournisseurs les moins scrupuleux au détriment, une fois encore, des consommateurs et des collectivités ;
- la mise en œuvre d'une obligation qui imposerait aux fournisseurs d'énergie de garantir leur approvisionnement et de s'adosser à un parc de production d'énergies renouvelables ;
- l'abandon du principe de tarification au coût marginal au niveau de l'Union Européenne (prix de l'électricité calé sur celui du gaz).

Le SIEDS, acteur au congrès de la FNCCR
Le Groupe a apporté sa contribution en intervenant sur deux ateliers.



- Angélique GARET, responsable du SIGil, est intervenue dans le premier atelier consacré aux « Bonnes pratiques pour le déploiement du Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) dans les territoires ». Elle a présenté un retour d'expérience sur l'acquisition, la diffusion et la mise à jour des données du PCRS.



- La deuxième intervention a été réalisée par Caroline LAGARDE qui a apporté son expertise sur la thématique « La dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme : un chantier multi-acteurs ». Elle a expliqué comment le SIEDS s'était organisé pour mettre en œuvre ce chantier essentiel pour la transformation numérique. Elle a également évoqué les relations avec les services instructeurs et les différents acteurs liés à l'urbanisme autour de la mise en place du guichet numérique.

#DOSSIER
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

2022
UNE CRISE
ÉNERGÉTIQUE
EUROPÉENNE
SANS PRÉCÉDENT

2022, UNE CRISE ÉNERGÉTIQUE EUROPÉENNE SANS PRÉCÉDENT

L'année 2022 a été marquée par une crise de l'énergie inédite. Loin de ressembler à une crise éphémère, les tendances observées depuis le début de l'année 2022 dessinent une augmentation durable des prix de l'énergie.

POURQUOI UNE TELLE HAUSSE DES PRIX ?

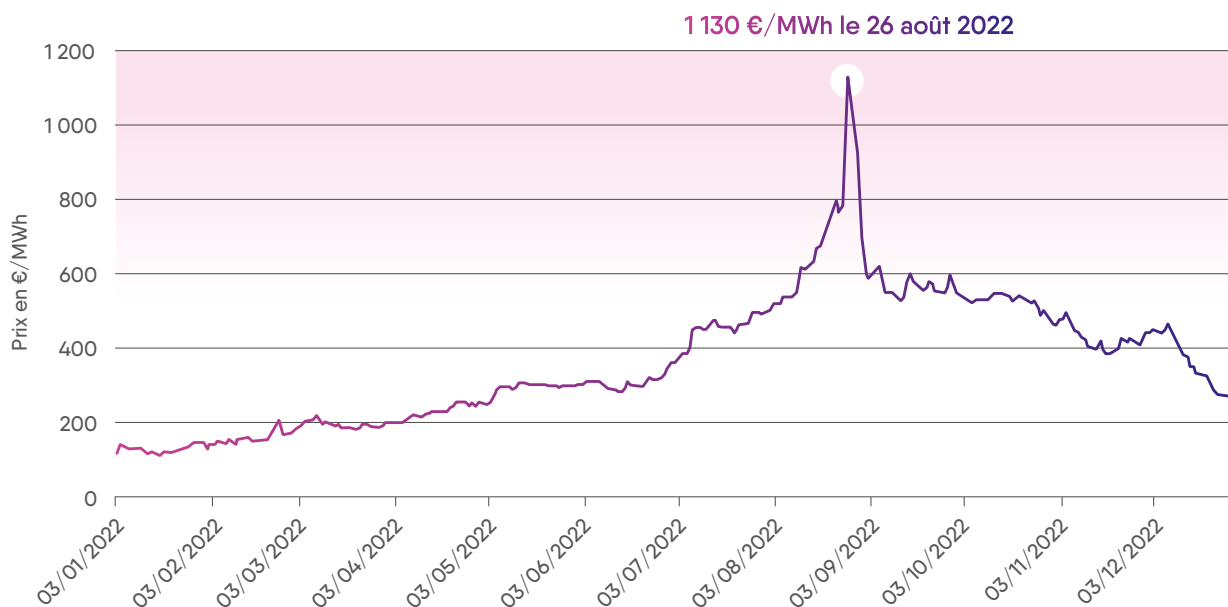
Le marché de la fourniture d'énergie se trouve dans une situation de tension à laquelle nous n'avons jamais fait face du fait du contexte exceptionnel de crise de l'énergie. D'une part, la guerre en Ukraine et ses conséquences géopolitiques ont bouleversé les circuits d'approvisionnement, notamment en gaz naturel. D'autre part, la disponibilité du parc nucléaire français atteignait en 2022 des niveaux historiquement faibles, combinée à des stocks hydroélectriques particulièrement bas du fait de l'épisode extrêmement sévère de sécheresse rencontré en 2022.

UNE FLAMBÉE DES PRIX HISTORIQUE

La forte hausse des prix de l'électricité s'explique par la forte augmentation des prix du gaz et du charbon et dans une moindre mesure par l'augmentation des prix du carbone (qui influe sur les coûts de production des centrales fossiles).

Cette tendance se vérifie sur tous les marchés européens : en effet, les prix des marchés européens sont étroitement liés, car ces marchés sont interconnectés.

Dès le deuxième semestre 2021, les niveaux de prix sur les marchés de gros ont connu une hausse très importante qui s'est poursuivie **en 2022 jusqu'à 1 130 €/MWh atteint le 26 août 2022 au plus fort de la crise.**



COMMENT EST CALCULÉ LE PRIX DE L'ÉNERGIE

Les moyens de production d'électricité sont classés par ordre croissant.

Les énergies renouvelables comme l'éolien ou le photovoltaïque sont appelés en premier. Ensuite viennent l'énergie nucléaire, les différentes énergies fossiles (charbon, gaz et fioul) et les quotas carbone associés à leurs émissions. En théorie, c'est le coût variable de la dernière centrale appelée qui définit le prix du marché. En France, les centrales à gaz correspondent au dernier moyen de production appelé. C'est pourquoi les prix du gaz, du charbon et du CO₂ influencent les prix de l'électricité français.



Comme d'autres, le SIEDS a subi de plein fouet la crise énergétique. En 2022, la flambée des prix s'est imposée à tous : particuliers, entreprises et collectivités. Même si le mouvement de hausse avait commencé dès le 4^e trimestre 2021, le tsunami de cette fin d'année 2022 a été, quant à lui, inédit, brutal et imprévisible.

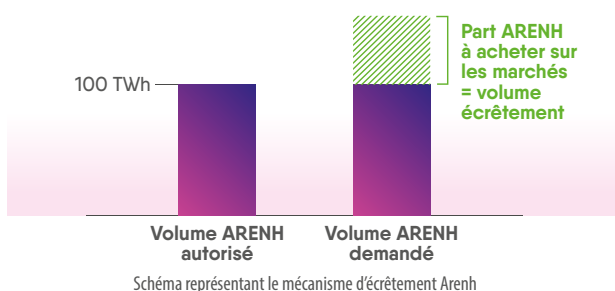
Il est à noter que la tendance pour le marché 2023 est aussi haussière puisqu'elle s'établit à la cotation du jour, environ 200 €/MWh, bien au-dessus du niveau de l'ARENH (42 €/MWh).

ARENH, QUESAKO ?

En France, les droits d'Accès Régulé à l'Énergie Nucléaire Historique (ARENH) permettent aux fournisseurs alternatifs de s'approvisionner en électricité auprès d'EDF dans des conditions fixées par les pouvoirs publics : 42 €/MWh, tarif beaucoup moins élevé que les prix actuels du marché. Ce mécanisme est plafonné à 100 TWh.

MÉCANISME « D'ÉCRÊTEMENT »

Dans le cas où la totalité des demandes d'ARENH dépasse le plafond des 100 TWh, la part « écrêtée » ou « supplémentaire » nécessaire doit être achetée à un prix parfois très élevé puisqu'elle dépend fortement des prix de l'électricité sur le marché de gros.



De ce contexte qui risque de perdurer, il est de plus en plus complexe et difficile d'agir sur les prix. C'est pourquoi il est impératif d'agir sur les consommations.

CONSOMMER MOINS : LA MEILLEURE ARME POUR FAIRE FACE À LA CRISE ÉNERGÉTIQUE

Cette crise de l'énergie nous rappelle l'impérieuse nécessité de nous engager dans la transition énergétique.

En attendant des mesures concrètes de la part de l'État, le SIEDS a défini un programme d'aides ambitieux pour accompagner et soutenir les collectivités du département dans :

- les travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics,
- évolution du programme mandat communal avec de nouveaux travaux éligibles,
- la modernisation de l'éclairage public,
- le développement d'outils comme le cadastre solaire.

Ces actions d'accompagnement et de financement permettront à court et moyen terme d'agir sur la consommation d'énergie et in fine sur la maîtrise de la facture d'énergie.

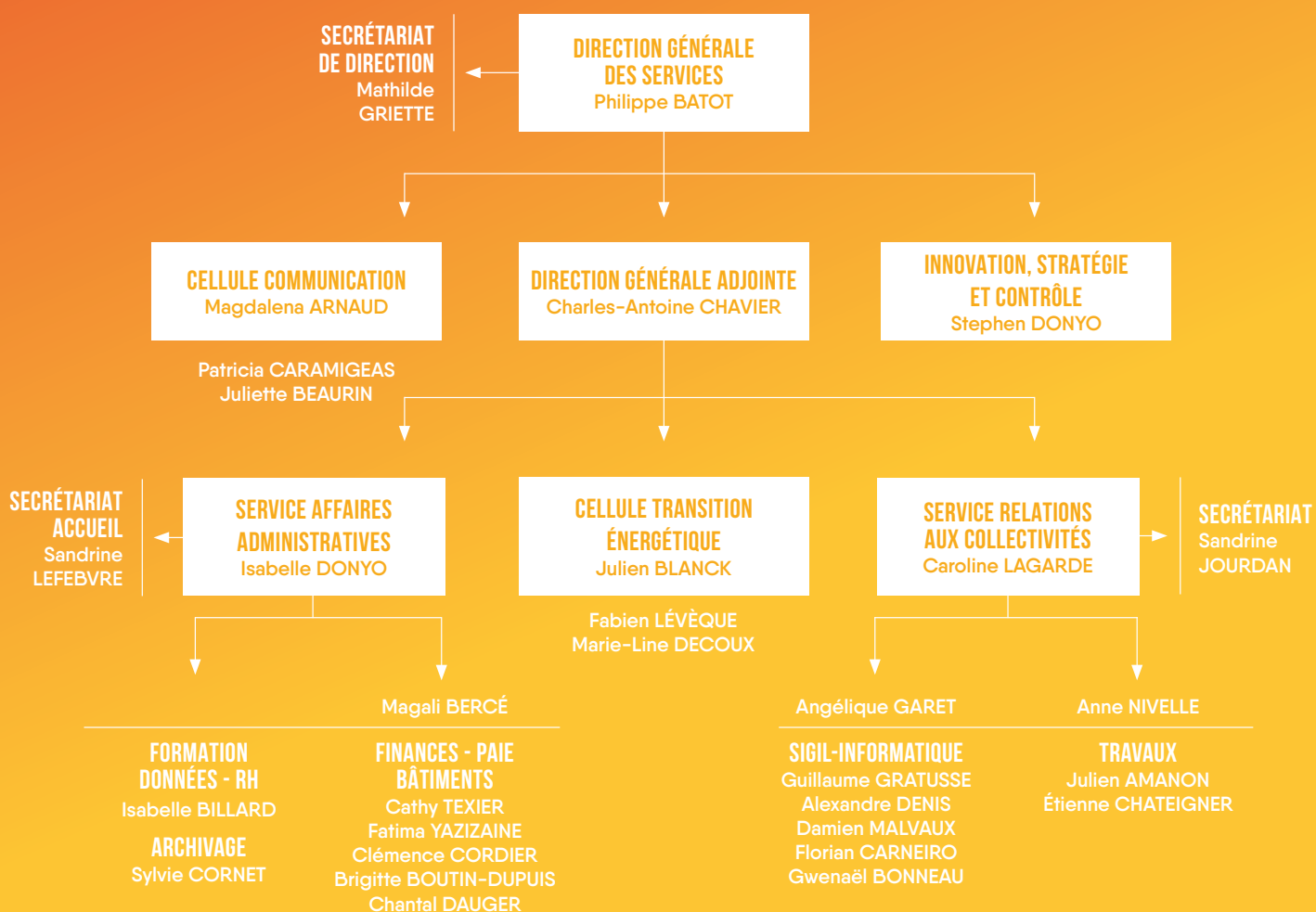
L'ensemble des programmes d'aides du SIEDS est à retrouver sur le site internet, www.sieds.fr.

#3

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

ORGANIGRAMME |
ANNÉE 2022

SIEDS



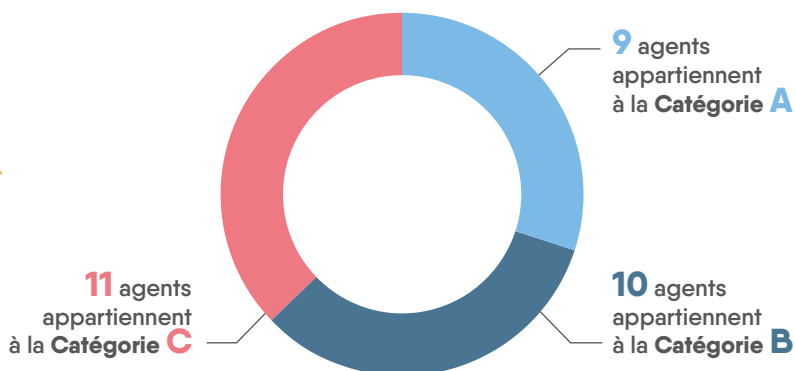
Les services du SIEDS sont installés au 14 rue Notre-Dame à Niort sous la direction de Philippe BATOT, Directeur Général des Services (DGS).

Au 31 décembre 2022,
le Syndicat comptabilise

30
AGENTS

Ceux-ci dépendent du statut de la fonction publique territoriale, au même titre que les agents des communes ou des intercommunalités.

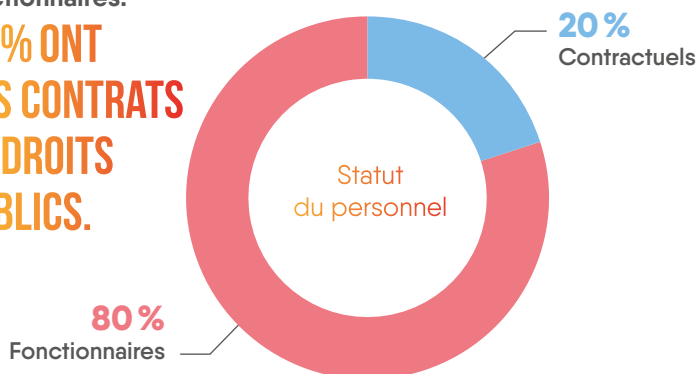
Répartition par catégorie



Sur la totalité des agents,
16 d'entre eux constituent la filière **technique** & **14** la filière **administrative**

La grande majorité de ces agents sont fonctionnaires.

20% ONT DES CONTRATS DE DROITS PUBLICS.



MOYENNE D'ÂGE :

44 ANS

Répartition Homme-Femme



17
FEMMES



13
HOMMES

DE NOUVEAUX AGENTS



Anne NIVELLE

Ingénieure territoriale chargée du pôle Travaux.

Rattachée à la responsable du Service Relations aux Collectivités, Anne NIVELLE assure la gestion du pôle Travaux en charge de la coordination des programmes d'actions sur le réseau (travaux et subventions aux collectivités).



Marie-Line DECOUX

Assistante administrative

Placée sous la responsabilité du Directeur Général Adjoint, elle est chargée d'assurer le secrétariat de la cellule Transition énergétique et des achats publics.

#4

LE PATRIMOINE DE LA CONCESSION

Réseau Haute Tension (HTB)	En km au 31/12/2022	Réseau Moyenne Tension (HTA)	En km au 31/12/2022	Réseau Basse Tension (BT)	En km au 31/12/2022
HTB TOTAL	4	HTA TOTAL	8 864	BT TOTAL	5 962
Aérien	0	Aérien	5 589	Aérien	3 291
Souterrain	4	Souterrain	3 275	Souterrain	2 401

ÉLECTRICITÉ

GÉRÉDIS
Deux-Sèvres

**⚡ RÉSEAUX DÉLÉGUÉS
À GÉRÉDIS**
(au 31/12/2022)

17 postes sources
9 425 postes
de distribution HTA/BT
(au 31/12/2022).

256
communes
desservies

14 560 KM
de lignes
électriques



163 475
point de
livraison



1.8 TWH
d'électricité
distribuée



ENEDIS

**⚡ RÉSEaux DÉLÉguÉS
À ENEDIS**
(au 31/12/2022)

11
communes
desservies en partie
par ENEDIS

En 2022, 3 nouvelles
communes ont transféré
leur compétence Électricité
au SIEDS : Limalonges,
La Mothe-Saint-Héray
et Val du Mignon

19 654
points de livraison

530 KM
de lignes électriques

	Transfert de la compétence au SIEDS	Points de Livraisons	Réseau Basse Tension (BT) en km	Réseau Moyenne Tension (HTA) en km
Sauzé-Vaussais	13/11/2018	815	18	17
La Crèche (données 2021)	10/10/2019	1 136	21	17
Thouars	19/12/2019	6 511	94	63
Airvault	24/09/2020	1 436	36	23
Celles-sur-Belle	23/06/2021	821	16	15
Bressuire	28/06/2021	4 361	47	23
Saint-Maixent-l'École	29/06/2021	2 711	31	17
Coulonges-sur-l'Autize	08/09/2021	865	17	10
Limalonges	27/02/2022	219	7	30
La Mothe-Saint-Héray	05/04/2022	779	16	12
Val du Mignon	24/10/2022	Données non transmises par Enedis		

#5

LES INSTANCES DU SIEDS

LES COMITÉS SYNDICAUX

Depuis le 19 octobre 2020, le Comité Syndical est composé de 36 délégués de communes, ce qui représente les 2/3 du Comité Syndical. Le 1/3 restant est représenté par les 18 délégués issus des intercommunalités (1 délégué pour 25 000 habitants nommé en Conseil communautaire).

Selon les termes du règlement intérieur, « le CS règle par ses délibérations les affaires relevant de la compétence du SIEDS ».

Les membres du Comité Syndical se sont réunis 5 fois au cours de l'année 2022.

Cette année 2022 a été marquée par le décès d'André BÉVILLE, Maire de Saint-Jean-de-Thouars et Délégué intercommunal du Thouarsais, élu en 2020. Michel DORET a repris son poste de délégué au sein du CS.

LES GRANDES DÉCISIONS

DATE	SUJET
21 février	<ul style="list-style-type: none">• Débat sur la protection sociale complémentaire - Présentation de l'ordonnance n° 202-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique• Débat d'orientation budgétaire 2022• Choix du mode de gestion pour la mobilité• SAEML 3D ENERGIES : prise de participation au sein du capital de la SEML de production d'ENR créée par le Syndicat intercommunal du Tarn
21 mars	<ul style="list-style-type: none">• Création de programmes 2022 : Accompagnement des projets structurants et EPCI - Audit énergétique - Branchement long - Développement gaz - Éclairage public - Effacement - Innovation - Mobilité bornes électriques IRVE et durable - Opérations coordonnées - Projet de mandat communal - Raccordement - Renforcement - Sécurisation - Séparation des réseaux d'électricité et d'éclairage public - Soutien à l'investissement travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux• Subvention : aides aux associations• Subvention : aide Ukraine• Adoption du Budget Primitif 2022• Adoption de la convention locale pour l'enfouissement des réseaux aériens des Deux-Sèvres• Adoption d'une motion et d'une charte pour le développement concerté et maîtrise des ENR en Deux-Sèvres



27 juin

- Rapports annuels des délégataires de service public : ENEDIS, GÉRÉDIS, GRDF, SÉOLIS
- Rapports d'activités : Régie et SAEML 3D ÉNERGIES
- Rapports des représentants du SIEDS au sein du Conseil de surveillance de : SAEML 3D ÉNERGIES, SÉOLIS
- Présentation des travaux 2021 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)
- Passation d'un accord-cadre pour l'acheminement et la fourniture de gaz naturel
- Modification des programmes 2022 : Éclairage public - Mandat communal - Soutien à l'investissement travaux rénovation énergétique
- Création des programmes : Actions à gain rapide travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics - Aide à l'investissement des membres - Intempéries 2022
- Adoption du Compte Financier Unique 2021 (CFU)
- Reprise des résultats 2021
- Adoption du budget supplémentaire 2022
- Clôture des programmes 2019 : Branchement long - Mandat communal - Renforcement - Sécurisation
- Ajustement des programmes 2022 : Mobilité électrique IRVE - Séparation des réseaux d'électricité et d'éclairage public
- Borne de recharge électrique : validation du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour les Véhicules Électriques (SDIRVE)

3 octobre

- Adhésion à la charte d'engagement EcoWatt
- Décision modificative n°1 au budget 2022
- Prise de participation de la SAEML 3D ÉNERGIES au sein de la SASU SOUVIGNE II

5 décembre

- Création d'un comité stratégique pour l'achat de gaz naturel
- Modification statutaire de la Régie 3D ÉNERGIES
- Contrat de développement, de supervision, d'exploitation et de maintenance des infrastructures de recharges de véhicules électriques du réseau Alterbase
- Clôture de programmes : Branchement long 2021 - Séparation AlterBase des réseaux d'électricité et d'éclairage public 2019
- Ajustement programmes 2022 : Renforcement - Sécurisation
- Modification enveloppes programmes 2022 : Éclairage public - Mandat communal
- Reversement TCCFE de Val-du-Mignon
- Soutiens financiers aux projets : Verbia, Soleis
- Décision modificative n°2 du budget 2022
- Autorisation d'exécuter des investissements en 2023
- Adhésions 2023 à des organismes extérieurs
- Création d'un programme partenariats SIEDS/État pour la transition énergétique



LES BUREAUX SYNDICAUX

Les décisions du Comité Syndical sont préparées au sein du Bureau Syndical regroupant autour du Président et des Vice-présidents, des membres élus parmi les délégués.

Le Bureau dispose également de délégations d'attribution.

Les membres du Bureau Syndical se sont réunis 6 fois au cours de l'année 2022.



LE SIEDS A PERDU UNE FIGURE DU SYNDICAT

Alain GABILLY, décédé en juillet 2022, était membre du Bureau Syndical, Vice-Président en charge de la Communication et Président de la Régie 3D ENERGIES.

Alain GABILLY avait rejoint le SIEDS il y a plus de 14 ans.

En 2008, il intègre le Bureau Syndical, puis en 2014 et 2020, il est élu et réélu Vice-président en charge de la communication, un domaine qu'il affectionne et dans lequel il s'est distingué grâce à son grand sens de la convivialité et de l'écoute. Il a tout particulièrement œuvré pour développer les animations pour les scolaires, un sujet qu'il soutenait encore quelques semaines avant de nous quitter brutalement. Il a également travaillé avec ardeur avec les équipes pour préparer les 100 ans du Syndicat en 2023, un évènement dont il était fier. Enfin, depuis 2 ans, il présidait le conseil d'administration de la Régie 3D ENERGIES.

Il portait profondément les valeurs de notre Groupe. Humain, bienveillant et engagé, il appréciait les moments simples au contact du terrain, des citoyens et des agents.

Nous garderons d'Alain, le souvenir d'un homme souriant, généreux, plein d'humour... un homme attachant. Il laissera un grand vide dans la famille du Groupe SIEDS.

LES GRANDES DÉCISIONS

DATE	SUJET
31 janvier	<ul style="list-style-type: none">• Locations 2022 : ONACVG, Ville de Niort des 74-76 rue Saint-Jean à Niort• Mise en place du forfait mobilités durables• Convention retraite CNRACL avec le Centre de Gestion des Deux-Sèvres du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2025• Adhésion au dispositif de traitement et de gestion des dossiers de demande d'allocations de chômage du CDH des Deux-Sèvres• Demandes de dérogation programmes 2021 : éclairage public et mat autonome
7 mars	<ul style="list-style-type: none">• Création d'un poste d'assistante administrative à temps complet• Convention de partenariat avec l'Association des Maires des Deux-Sèvres portant sur la participation au congrès des Maires

13 juin	<ul style="list-style-type: none"> • Appel à projets nature avec la Région Nouvelle-Aquitaine, Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) et Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE) • Modification délibération du 7 mars 2022 pour le poste d'assistante administrative • Création d'un emploi permanent à temps complet pour assistante administrative, grade rédacteur • Modification contrat de location 2022 : ONACVG, Ville de Niort des 74-76 rue Saint-Jean à Niort • Demande de subvention pour le Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine • Demande de dérogation programme éclairage public 2022 pour la commune d'Amuré • Rénovation énergétique : arbitrage application PSIL pour logement à usage mixte tertiaire et commercial
19 septembre	<ul style="list-style-type: none"> • Adoptions : document unique, guide véhicule de services • Acquisitions terrains : Niort, Parthenay, Thouars • Création programmes : Action à gain rapide - Soutien à l'investissement travaux rénovation énergétique
21 novembre	<ul style="list-style-type: none"> • Avancement de grade pour création d'un poste permanent de technicien principal de 1^{re} classe • Contrat groupe d'assurance des risques statutaires : habilitation au Centre de Gestion des Deux-Sèvres pour participation à la mise en concurrence • Adhésion à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion • Demandes de subventions Associations : projet de coopération avec les collectivités des pays en voie de développement • Frais de déplacement temporaire mission pour l'année 2023 • Plan d'action lié à la charte Ecowatt • Demandes de dérogation programmes 2022 : Éclairage public - Mandat communal • Acquisitions de matériels NRGYBox • Création programme soutien à l'investissement arbitrage pour un projet
5 décembre	<ul style="list-style-type: none"> • Adhésion au service mobilité et évolution professionnelle proposée par le Centre de Gestion des Deux-Sèvres • Mise en place du forfait télétravail • Convention d'échanges de données cartographiques travaux par ENEDIS

LES COMMISSIONS

Les membres du Bureau Syndical et quelques délégués participent à des commissions d'échange et de travail qui proposent au Bureau et au Comité Syndical des actions et des orientations stratégiques.



NOMBRE DE COMMISSIONS EN 2022

Commission Consultative
des Services Publics
Locaux (CCSPL)

1

Communication

3

Concession et Innovation

6

Relations aux Collectivités

7

Transition Énergétique

5

#6

LES INFORMATIONS FINANCIÈRES 2022

(Données issues du Compte financier unique (CFU) 2022)

D'OÙ VIENT L'ARGENT ?

Le Comité Syndical a seul la compétence pour délibérer sur les orientations budgétaires, le budget primitif, les décisions modificatives, le compte de gestion et le compte administratif.



RÈGLES DU BUDGET

LES RÈGLES SONT LES MÊMES QUE CELLES D'UNE COMMUNE.

Débat d'orientations budgétaires 2 mois au plus avant le vote du Budget Primitif.

Vote :

- Budget primitif avant le 15/04/N.
- Compte Financier Unique (CFU) avant le 30/06/N
- Décision(s) modificative(s) toute l'année selon les besoins.

LES RECETTES PROVIENNENT ESSENTIELLEMENT :

Subventions FACÉ

Les ressources du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACÉ) sont alimentées par la contribution annuelle des gestionnaires de réseau de distribution, en fonction des kilowattheures distribués en basse tension. Ce fonds contribue à financer les travaux de renforcement, de sécurisation et de dissimulation des réseaux.

Redevance de concession

Dans le cadre du cahier des charges de concession, GÉRÉDIS, GRDF, SÉOLIS, ENEDIS versent au SIEDS, propriétaire des réseaux, une redevance représentative de la contre-valeur annuelle des investissements mis à disposition du concessionnaire.

Contribution syndicale des communes

Il s'agit de la part financée pour travaux de raccordement et d'effacement des réseaux.

TCCFE

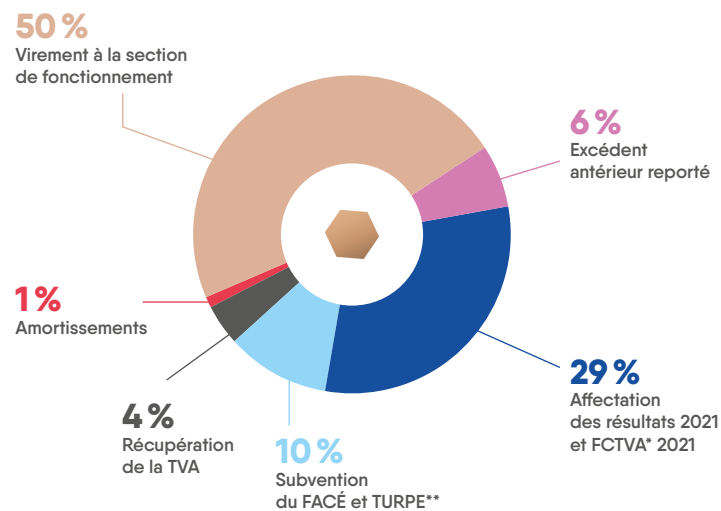
La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) est à la charge des usagers, indexée sur leur consommation d'énergie électrique. Elle est prélevée sur la facture et collectée par les fournisseurs d'énergie. Elle est ensuite affectée par le SIEDS au développement des réseaux.

D'OÙ VIENT L'ARGENT ?

RECETTES D'INVESTISSEMENT

TOTAL :

75 561 948,92 €

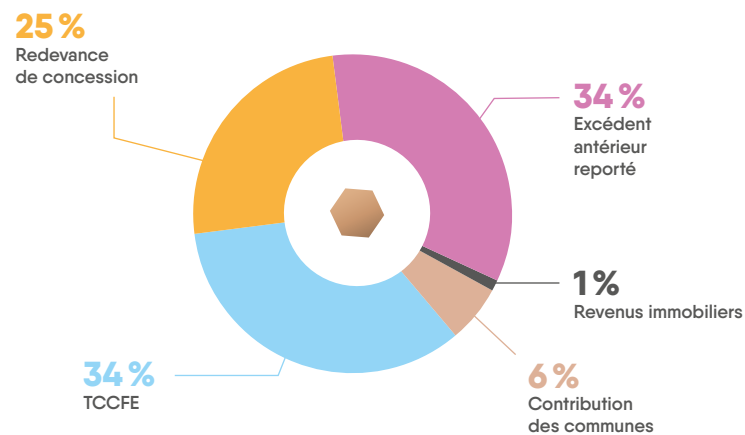


* FCTVA : Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée
** TURPE : Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

TOTAL :

21 980 575,62 €



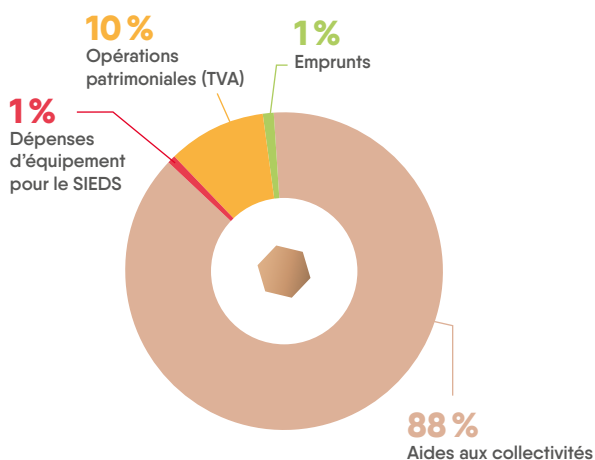


OÙ VA L'ARGENT ?

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

TOTAL :

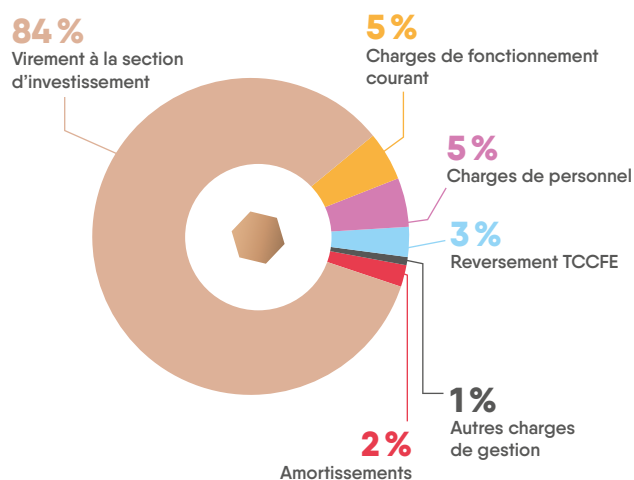
28 743 918,05 €



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

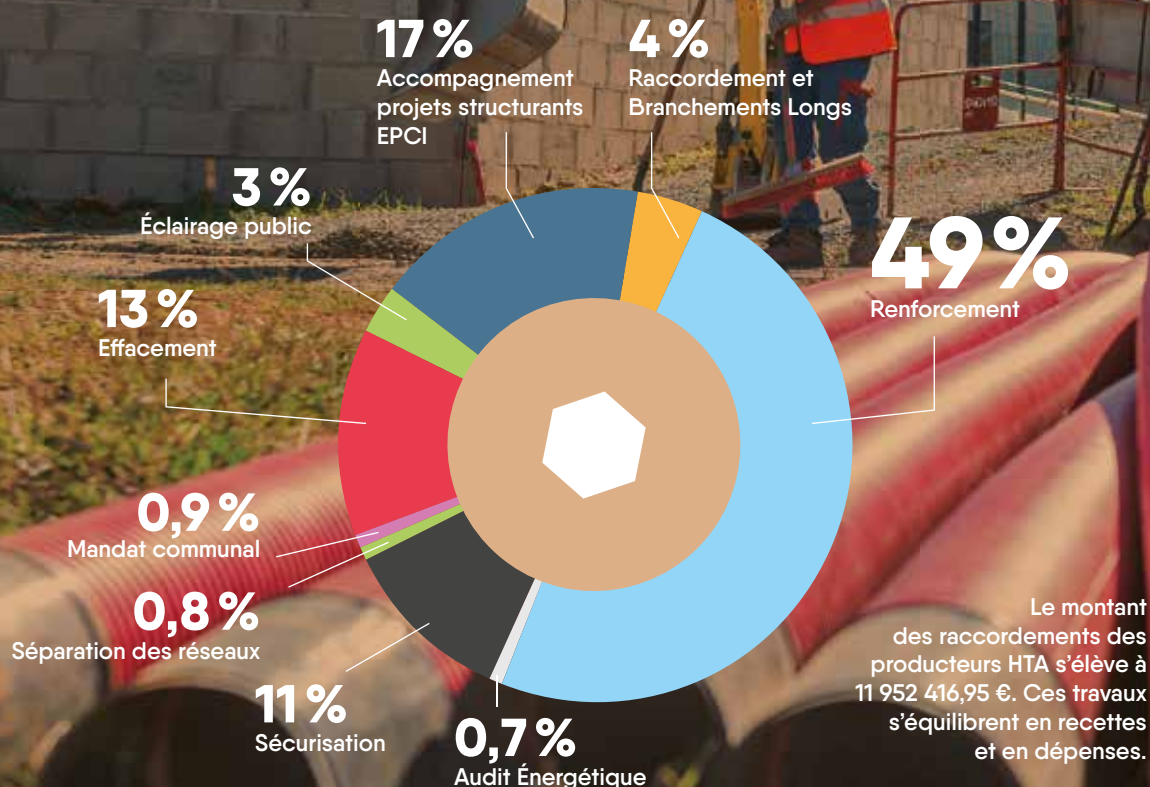
TOTAL :

40 140 651,04 €



LES AIDES EN 2022

18 157 776,29 €



Le montant des raccordements des producteurs HTA s'élève à 11 952 416,95 €. Ces travaux s'équilibrent en recettes et en dépenses.

EFFACEMENT	2 448 791,38 €
SÉPARATION DES RÉSEAUX ÉLECTRICITÉ ET ÉCLAIRAGE PUBLIC	123 690,10 €
RACCORDEMENT ET BRANCHEMENTS LONGS	813 705,09 €
RENFORCEMENT	8 879 068,67 €
SÉCURISATION	2 027 129,71 €
MANDAT COMMUNAL	170 900,23 €
ÉCLAIRAGE PUBLIC	504 461,75 €
AUDIT ÉNERGÉTIQUE	115 826,40 €

#7 LES PROGRAMMES D'AIDES AUX COLLECTIVITÉS

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

En tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, le SIEDS a pour mission première de construire, d'étendre et de renforcer les réseaux nécessaires à la satisfaction des besoins en énergie électrique des usagers des communes adhérentes. Il participe activement à l'aménagement de son territoire, notamment en investissant pour moderniser et sécuriser son réseau à travers ses programmes de travaux d'effacement, de renforcement et de sécurisation des réseaux électriques, de raccordement de nouveaux usagers, et ses programmes d'aides au financement pour l'éclairage public et le projet de mandat communal.



Pour 2022, 806 dossiers travaux ont été enregistrés (dont 293 Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE)) et se répartissent comme suit :

LES PROGRAMMES SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DU SIEDS

PROGRAMME	DESCRIPTIF	MONTANT DES AIDES TTC ENGAGÉES EN 2022	NB DE COLLECTIVITÉS BÉNÉFICIAIRES /OU DOSSIERS
EFFACEMENT*	Enfouissement de réseaux d'électricité et intégration des « postes tours » dans l'environnement	2 456 943 €	18
OPÉRATIONS COORDONNÉES*	Mise en place d'un effacement coordonné dans le cadre de travaux d'enfouissement des lignes électriques et de télécommunication sur support commun	209 034,10 €	15
SÉPARATION RÉSEAUX ÉLECTRICITÉ ET ÉCLAIRAGE PUBLIC*	Travaux de séparation des réseaux sur supports communs, lors des opérations d'enfouissement de réseau	96 520,13 €	49

* au bénéfice des communes ayant transféré leur compétence d'autorité organisatrice au SIEDS quel que soit le gestionnaire de réseau

RACCORDEMENT*	Extension du réseau d'électricité pour des logements d'habitation sur le domaine public à la charge de la collectivité	983 637,39 €	36 dossiers engagés de raccordement individuel 24 dossiers engagés de raccordement lotissement
ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS STRUCTURANTS	Mise en œuvre pour le renforcement de l'attractivité de son territoire et participer à l'émergence de projets structurants en collaboration avec les EPCI	0 €	0

* au bénéfice des communes ayant transféré leur compétence d'autorité organisatrice au SIEDS quel que soit le gestionnaire de réseau

LES PROGRAMMES DE TRAVAUX DU SIEDS LIÉS AU FACÉ

PROGRAMME	DESCRIPTIF	MONTANT DES AIDES TTC ENGAGÉES EN 2022	NB DE COLLECTIVITÉS BÉNÉFICIAIRES /OU DOSSIERS
RENFORCEMENT*	Garantir la qualité de desserte électrique des communes rurales en levant la contrainte de tension, d'intensité ou de puissance	6 288 900 €	95
SÉCURISATION*	Remplacer les fils nus fragiles et vétustes des communes rurales	1 148 700 €	18
INTEMPÉRIES	Renforcer les ouvrages de distribution endommagés par les tempêtes	382 692 €	9

* au bénéfice des communes ayant transféré leur compétence d'autorité organisatrice au SIEDS quel que soit le gestionnaire de réseau

LES PROGRAMMES D'AIDES DU SIEDS SUR LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE

PROGRAMME	DESCRIPTIF	MONTANT DES AIDES TTC ENGAGÉES EN 2022	NB DE COLLECTIVITÉS BÉNÉFICIAIRES /OU DOSSIERS
MANDAT COMMUNAL	Accompagner les communes sur tout projet de travaux d'électricité sur la durée du mandat (déplacement d'ouvrage, sécurisation du réseau d'alimentation d'éclairage public, horloge astronomique, éclairage de stade)	648 144,57 €	91
ÉCLAIRAGE PUBLIC*	Accompagner les collectivités dans une politique d'éclairage public économe et performante en favorisant la LED tout en répondant aux nouvelles exigences réglementaires. (sécurisation, mise en lumière d'un patrimoine communal, création, remplacement, kit retrofit)	833 998,40 €	156
BRANCHEMENT LONG*	Soutenir les projets de raccordements publics exceptionnels concernant des activités économiques pour les branchements professionnels devant respecter des distances d'éloignement	8 105,58 €	1
ACCOMPAGNEMENT INTER-COMMUNALITÉS	Accompagner les EPCI sur tout projet de travaux d'extension du réseau électrique et de déplacement d'ouvrage dans les zones d'activités économiques	23 490,94 €	1

* au bénéfice des communes ayant transféré leur compétence d'autorité organisatrice au SIEDS quel que soit le gestionnaire de réseau



ZOOM SUR LE PROGRAMME EFFACEMENT

Communes ayant bénéficié d'une aide dans le cadre du programme « EFFACEMENT 2022 ».

COMMUNE

Aiffres
Aigondigné
Airvault
Amailloux
Argentonnay
Beugnon-Thireuil
Bressuire
Celles-sur-Belle
Cerizay
Chiché
Combrand
Échiré
Épannes
Faye-l'Abbesse
Faye-sur-Ardin
Ferrière-en-Parthenay (La)
Fressines
Granzay-Gript
Loubillé
Magné
Maisonitiers
Mauléon
Mazières-en-Gâtine
Nueil-les-Aubiers
Pin (Le)
Saint-Amand-sur-Sèvre
Saint-Jean-de-Thouars
Saint-Pardoux-Soutiers
Saint-Vincent-la-Châtre
Saint-Germain-de-Longue-Chaume
Thouars
Val-en-Vignes
Voulmentin

LOCALISATION

Rue du Haut de la Roussellerie
Avenue É. Girard - Mougou
Rue E. Bonnet et carrefour Les sablières Aumônerie
Rue du Haut Château
Rues de la Paix et de la Liberté - Boësse
Rue du Poirier Vinaigre
Rue du Général Leclerc
La cigogne - rue du Fief Naudin
Avenue du Général Marigny
Route de Parthenay
Rue de la Chapelle
Grand Rue de Ternanteuil
Rue des Écoles
Rues de la Fontaine et des Écoles
Route de Niort
Avenue de Nantes
Rue des Maisons Neuves
Rue de l'Église - Rues du Moulin et Trois Ponts
Grand Rue
Grande Rue et Château
Rues du Château et des Trois Chênes
Rue Nationale - Le Temple Bourg / Rue des Meuniers - Moulins / Rue de Nantes
Rue des Touches
Rue d'Anjou et chemin Chausseraie
Place Jeanne d'Arc et Rue Berleau
Rue des Fontaines
Chemin des Varannes
Zone du Poirier
Saint-Vincent-la-Châtre
Rue des Écoles
Avenue Victor Leclerc (de la place Lavaud au rond-point de la Vasque)
Rue du Moulin, Cersay
Rues du Calvaire et Bas Bourg



ZOOM SUR LA STRATÉGIE ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public représente en moyenne 40 % de la facture électrique d'une commune et près de 20 % de sa dépense globale en énergie. Il constitue un véritable enjeu environnemental, économique, de sécurité et d'embellissement du cadre de vie.

Ainsi, en 2022, les élus du SIEDS ont souhaité renforcer l'action du SIEDS en matière de transition énergétique sur l'éclairage public. À la suite de l'enquête réalisée auprès des collectivités du département au début de l'année 2022, les programmes d'aide du SIEDS ont évolué afin de répondre à la demande des communes pour la rénovation en LED des luminaires vétustes et consommateurs d'énergie. Ainsi, les programmes « Éclairage public » et « Mandat communal » ont permis de subventionner les travaux de relamping LED des voiries publiques et l'éclairage des structures sportives extérieures.

Présentation de la solution NRGYBox

L'éclairage intelligent est une nouvelle technologie permettant de connaître en temps réel l'état de l'éclairage et ainsi d'optimiser les interventions du gestionnaire de réseaux. Le boîtier NRGYBox permet une analyse des flux de population et un pilotage à distance. Il s'installe sur le parc existant et permet une véritable efficacité avec les LEDs (Sodium et LEDs) en réalisant des économies d'énergie jusqu'à 75 %.

Le retour sur investissement est inférieur à 5 ans. Ainsi, le SIEDS, SÉOLIS et la société NRGYBox ont signé une convention d'expérimentation d'un outil de gestion de l'éclairage public le 27 octobre 2020. Le bilan concluant de cette expérimentation a été présenté en commission Relations aux collectivités en juin 2022. La convention prévoyait qu'en cas de réussite de l'expérimentation, le SIEDS acquière 500 matériels NRGYBox, ce qui se concrétisera sur l'année 2023.

LE SIEDS INTÈGRE LA NOUVELLE PLATEFORME NATIONALE « AIDES TERRITOIRES »

L'État pilote une plateforme nationale qui a pour but de faire connaître toutes les aides financières, conseils, ingénierie, etc. disponibles sur un territoire. Elle s'adresse à tous les publics : collectivités, entreprises, particuliers.
www.aides-territoires.beta.gouv.fr

Cette plateforme a été mise à jour par le SIEDS afin d'y faire figurer l'ensemble des programmes d'aides du SIEDS.

COORDINATION TRAVAUX : DEUX-SÈVRES NUMÉRIQUE, NOUVEAU PARTENAIRE

À l'occasion de certains travaux d'enfouissement des réseaux BT, il est parfois nécessaire de poser des fourreaux et des chambres pour la fibre optique afin d'éviter de refaire consécutivement des travaux sur la même zone. Ce constat a été partagé avec Deux-Sèvres Numérique qui exerce la maîtrise d'ouvrage de la construction du réseau de communications électroniques à très haut débit, en fibre optique, sur le territoire départemental. En concertation avec ce syndicat, une convention-cadre d'opération d'effacement coordonnée sur supports communs a été signée entre le SIEDS et Deux-Sèvres Numérique le 5 juillet 2022.

LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE)

Les certificats d'économies d'énergie ou certificats blancs sont une mesure politique visant à encourager les économies d'énergie. Les fournisseurs d'énergie sont des acteurs obligés, soumis à des obligations d'économies d'énergie et, subséquemment, devant mettre en place ou contribuer à la mise en place d'actions favorisant les économies d'énergie. D'autres acteurs non soumis à obligations d'économies d'énergie, mais ayant réalisé des opérations d'économies d'énergie sur leur patrimoine sans bénéficier de revenus directs ont été désignés comme éligibles. Le SIEDS est donc éligible au dispositif des CEE.

Depuis 2022, SÉOLIS a été mandaté par le SIEDS pour déclarer les certificats d'économies d'énergie sur la plateforme Emmy qui ont été générés par le SIEDS dans le cadre des programmes « Éclairage public » pour des travaux de sécurisation, de renouvellement et de séparation des réseaux d'éclairage public et liés au pôle Rénovation énergétique nouvellement créé. Pour l'année 2022, la cellule Transition énergétique a émis la décision de délivrance pour un nombre total CEE arrêté à 4 030 620 kWh cumac pour le SIEDS.

Enfin, SÉOLIS étant directement concernée par le dispositif en tant qu'acteur obligé, une convention de partenariat « CEE » entre SÉOLIS et le SIEDS a été signée, visant à définir les conditions et les modalités dans lesquelles le SIEDS s'engage à céder à SÉOLIS, qui s'oblige à les acquérir, les CEE dont il est titulaire. Les CEE valorisés de l'année 2022 ont donc fait l'objet d'une transaction N° 35000 d'une quantité de 4 030 620 kWh cumac classique à un prix unitaire de 0,7 centime par kWh cumac, soit un montant total de 28 214,34 € HT.



L'ACCOMPAGNEMENT POUR UNE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE MAÎTRISÉE & DÉCARBONÉE

Soutenir les mobilités alternatives au carburant fossile avec de nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques, des stations Biogaz et des projets sur l'hydrogène, etc., est un autre levier actionné par le syndicat pour agir sur l'efficacité énergétique.



PROGRAMME	DESSCRIPTIF	MONTANT DES AIDES TTC ENGAGÉES EN 2022	NB DE COLLECTIVITÉS BÉNÉFICIAIRES /OU DOSSIERS
MOBILITÉ ÉLECTRIQUE	Installer des bornes de recharge pour les véhicules électriques (urbain et rural)	2 283 054 €	293

ZOOM SUR LA MOBILITÉ

Dans le cadre de l'appel à projets lancé le 12 octobre 2021 à destination des Autorités Organisatrices de la Distribution d'Électricité (AODE) portant sur des projets d'investissement autour des thématiques de transition énergétique et de solutions innovantes, le SIEDS a déposé, afin de répondre au nouveau schéma directeur, deux demandes d'aide pour le renouvellement de points de charge existants ainsi que l'implantation de nouveaux points de charge.

Le SIEDS s'est vu accorder les enveloppes suivantes :

- Programme Développement IRVE pour un montant de 1 385 411 €
- Programme Renouvellement IRVE pour un montant de 136 625 €.

D'autre part, un comité de pilotage Mobilité électrique a été constitué afin de répondre aux problématiques de maintenance des bornes défectueuses, de suivre la mise en œuvre de la politique en lien avec les territoires et le prestataire SÉOLIS lié par contrat et de mettre en place une communication auprès des communes.

SDIRVE : UNE VISION PARTAGÉE POUR PRÉPARER L'AVENIR

Le 19 janvier 2022, le SIEDS a organisé une réunion de concertation pour l'élaboration d'un Schéma Directeur pour les Infrastructures de Charge pour les Véhicules Électriques (SDIRVE) avec les parties prenantes et les acteurs du territoire (les EPCI, le Conseil départemental, la Région, l'Association des maires, les opérateurs de mobilités, les gestionnaires de réseau de distribution d'électricité, des élus, les associations d'usagers, etc.).

Un schéma de développement des bornes de recharge en Deux-Sèvres a été réalisé par le SIEDS et SÉOLIS en 2016 après avoir répondu à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région Poitou-Charentes. Une centaine de bornes a été implantée depuis sur le département.

Dans la continuité de ces actions, il est proposé que le SIEDS se positionne dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) parue le 26 décembre 2019 au JO qui permet à un syndicat d'énergie d'élaborer un SDIRVE.

Le déploiement de ces infrastructures doit se faire de manière concertée et planifiée pour qu'il réponde de façon pertinente et territorialisée aux besoins de recharge pour le trafic local. La participation des collectivités est cruciale dans cette planification.

Le Comité syndical du 27 juin 2022 a approuvé le Schéma directeur.



LES ACTIVITÉS DU SIEDS AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

UN SERVICE DE PROXIMITÉ
POUR ACCOMPAGNER
LES COLLECTIVITÉS DANS
LES TRAVAUX DE RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE DE LEURS
BÂTIMENTS PUBLICS



TROIS DISPOSITIFS PROPOSÉS PAR LE SIEDS

1. AUDIT ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

La prestation d'audit permet d'avoir une vision globale sur les actions à mener sur le bâtiment ainsi que leur coût. Le rapport d'audit dresse une situation de référence fiable qui permettra de constater les économies d'énergie et de les inscrire dans la durée.

Cette opération est indispensable pour la mise en conformité d'un bâtiment soumis au Décret tertiaire.



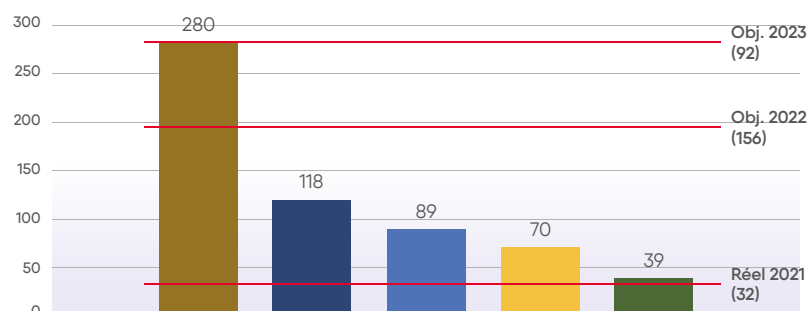
AIDE FINANCIÈRE

- Le financement à 100 % des audits énergétiques pour les bâtiments publics de plus de 1000 m²
- Le financement à 50 % des audits énergétiques pour les bâtiments de moins de 1000 m²

PROGRAMME	DESCRIPTIF	MONTANT DES AIDES HT ENGAGÉES EN 2022	NB DE COLLECTIVITÉS BÉNÉFICIAIRES/OU DOSSIERS
AUDIT ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS + de 1000 m ² *	Accompagner les collectivités dans la réalisation des audits énergétiques des bâtiments publics	129 570 € HT	52
AUDIT ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS - de 1000 m ² *	Accompagner les collectivités dans la réalisation des audits énergétiques des bâtiments publics	23 416 € HT	11

AUDIT ÉNERGÉTIQUE : SUIVI OPÉRATIONNEL

- Objectifs globaux
- Mission terminée
- Commandes passées
- Restitution faite
- Bâtiments visités



2. PROGRAMME DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (PSIL)

L'objectif du programme est de mettre à disposition et de financer des outils d'aide à la décision pour les collectivités souhaitant développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans 2 domaines :

- l'efficacité énergétique des bâtiments publics
- la substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

AIDE FINANCIÈRE

Le montant de l'aide est calculé sur la base d'une valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) à 7 €/MWh. Cette prime est doublée ou triplée en fonction des scénarios de travaux. Le SIEDS accompagne les collectivités pour chiffrer leur potentiel de CEE généré par leurs opérations de rénovation.



ZOOM sur les demandes classées par scénario de travaux 2022

		NB DE COLLECTIVITÉS BÉNÉFICIAIRES / OU DOSSIERS
SCÉNARIO 1	Petits travaux d'efficacité énergétique et les actions à gain rapide	6
SCÉNARIO 2	Travaux sur l'enveloppe des bâtiments	2
SCÉNARIO 3	Réhabilitations globales concernant l'enveloppe et les systèmes de chauffage	6

PROGRAMME	DESCRIPTIF	MONTANT DES AIDES HT ENGAGÉES EN 2022	NB DE COLLECTIVITÉS BÉNÉFICIAIRES / OU DOSSIERS
PROGRAMME DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE	Faciliter la réalisation de travaux de rénovation énergétique sur le patrimoine des membres du SIEDS	173 377 €	14

3. PROGRAMME D'ACTION À GAIN RAPIDE

Cette aide a pour objectif de répondre à l'urgence actuelle sur la crise de l'énergie par des financements directs. Elle est particulièrement adaptée si aucun travaux importants de réhabilitation ne sont prévus dans les 3 ou 4 ans sur le bâtiment.

Ce programme regroupe plusieurs catégories de travaux qui peuvent être réalisés en régie ou par des entreprises privées.

LES ACTIONS À GAIN RAPIDE



- **MAITRISER SON CHAUFFAGE** : remplacement des robinets thermostatiques, isolation des combles et des planchers bas, calorifuge des réseaux et des points singuliers en chaufferie ou en sous-station



- **ÉCONOMISER L'ÉLECTRICITÉ** : passage des luminaires en LED dans les bâtiments publics (technologie bien plus performante en termes de consommation, mais également en termes de flux lumineux), éclairage sur détection de présence pour les lieux de passage ou de circulation (couloirs, sanitaire, salle de pause, etc.), installation de prises programmables pour éteindre certains équipements la nuit, le week-end ou hors occupation
- **BIEN EXPLOITER SES BÂTIMENTS** : mise à jour des plans de surface et plan d'évacuation, mise à jour du schéma de principe chaufferie/CVC, désencrassement/rinçage des installations de chauffage, nettoyage VMC/remplacement des filtres, mise au point des sous-compteurs d'énergie
- **ÉCONOMISER L'ÉLECTRICITÉ ET MAITRISER SON CHAUFFAGE** : mise en place d'une horloge sur les VMC pour l'arrêt le soir et les week-ends
- **ÉCONOMISER L'EAU** : mise en place de système hydro-économe (pompes de douche/régulateurs de jet mousseurs).

Financement : 70 % du montant des devis plafonné à 5000 €/an/collectivité

PROGRAMME	DESSCRIPTIF	MONTANT DES AIDES HT ENGAGÉES EN 2022	NB DE COLLECTIVITÉS BÉNÉFICIAIRES/ OU DOSSIERS
PROGRAMME D' ACTIONS À GAIN RAPIDE (PAGR)	Faciliter les opérations de travaux de rénovation énergétique à gain rapide	53 690 €	16



SESSIONS D'ACCOMPAGNEMENT OPERAT

Des sessions d'aide à la saisie sur la plateforme OPERAT, animées par le SIEDS et la DDT79, ont été organisées du 7 au 16 septembre dans les territoires, à destination des collectivités adhérentes.

Pour rappel, les propriétaires et preneurs à bail devaient impérativement déclarer sur la plateforme OPERAT (ADEME) avant le 30 septembre 2022, leurs données de consommation d'énergies pour tout bâtiment tertiaire d'une surface supérieure ou égale à 1 000 m² ou unité foncière.

#8

LA CARTOGRAPHIE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS



LE SIGIL A 20 ANS

Le SIEDS conduit depuis 2002 une politique de déploiement de l'information géographique dans le département des Deux-Sèvres. Cette politique s'est traduite par la mise en œuvre d'un partenariat d'échanges de données géographiques autour d'une plateforme départementale dénommée Système d'Information Géographique d'intérêt local (SIGil), entre les collectivités territoriales et autres entités du département.

L'ensemble des communes des Deux-Sèvres disposent des services du SIEDS en matière d'information géographique à travers la plateforme départementale d'échange de données cartographiques.

De nouvelles données disponibles dans le SIGil

- Les zones d'activités économiques
- La rénovation énergétique (Décret tertiaire)
- Le cadastre solaire
- Le PCRS raster 5 cm sur le département
- Le PCRS vecteur pour les communes urbaines
- Les données environnementales et données référentielles IGN (scan, Bd TOPO)
- L'occupation du sol
- Le traitement des demandes d'autorisation d'urbanisme

Les mises à jour de ces données sont réalisées à minima une fois par an.

CHIFFRES CLÉS

Une quarantaine de partenaires :

- 8 intercommunalités,
- 10 syndicats (eau potable, et/ou assainissement),
- 8 opérateurs de réseau, les services de l'état (DGFIP, et DDT),
- le SDIS et le Département – partagent leurs données pour optimiser et enrichir l'outil :
électricité, eau potable, assainissement, déchets, cadastre, voirie, éclairage public, fibre optique, etc.

En 2022, 2 nouveaux partenaires ont souhaité adhérer au SIGil en mettant à disposition plusieurs données :

- L'ASA/SIVU pour la gestion du plan du Thouet a souhaité accéder aux données propriétaires du SIGil et fournir les données d'emplacement des barrages qu'elle gère.



- L'EPT Bassin de la Sèvre Nantaise a souhaité également bénéficier du SIGil et fournir les Diagnostics Environnementaux Communaux (DEC) du bassin versant de la Sèvre Nantaise avec

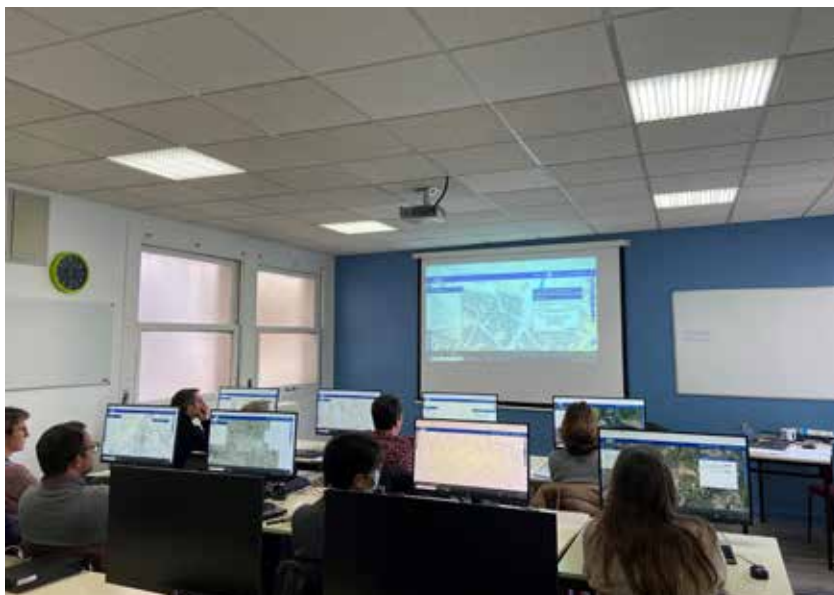
notamment le recensement des zones humides des DEC et les haies des DEC.

DES SESSIONS D'ACCOMPAGNEMENT À L'UTILISATION DU SIGIL

En raison de l'arrivée de nouveaux agents dans les collectivités et des sollicitations de nombreux utilisateurs, les équipes du SIGil ont souhaité mettre en place de nouvelles sessions d'utilisation de l'outil SIGil à destination de l'ensemble des utilisateurs novices ou souhaitant une remise à niveau.

10 sessions ont donc été programmées sur la période novembre/décembre 2022 pour les utilisateurs des intercommunalités, des partenaires du SIGil et des communes (secteurs du Mellois, HVDS et Val de Gâtine).

Pour les communes des territoires plus éloignés, des échanges sont en cours afin de déterminer une organisation simplifiée en 2023.



LES RENCONTRES DU SIGIL 2022

Le SIEDS organise tous les ans un séminaire qui rassemble l'ensemble des partenaires du SIGil pour échanger sur les actualités de l'information géographique. Le 14 juin 2022, près de 60 personnes ont pu participer à cet événement sur la thématique « Le SIGil, un outil performant et évolutif pour la gestion du territoire de demain ».

Le programme de la matinée présentait les évolutions du SIGil, la dématérialisation des demandes d'urbanisme, les données PCRS en Deux-Sèvres et le cadastre solaire. L'après-midi, un temps plus informel a permis de découvrir la technologie LIDAR avec la présentation du camion par Géosat et d'échanger sur la symbologie des données d'urbanisme dans le SIGil.



TROIS SOLUTIONS CONÇUES POUR FACILITER VOS DÉMARCHES ET RÉPONDRE À VOS OBLIGATIONS

1 - POUR LA GESTION ET L'INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME



Le SIGil'urba

Développé depuis 2015 pour la gestion et l'instruction des dossiers relatifs à l'urbanisme, cet outil collaboratif est mis à disposition gratuitement dans le cadre du partenariat SIGil.

Plan France Relance

Dans le cadre du volet

« Transformation numérique de l'État et des territoires » du plan France Relance piloté par le ministère de la Transformation et de la fonction publique et le ministère du Logement, le SIEDS a obtenu une subvention de 88 000 € pour le déploiement de solutions de téléprocédures dédiées à la réception et à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme sous forme dématérialisée dans le cadre de la mise à disposition du SIGil'urba.

Le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les communes doivent permettre à leurs usagers d'accéder à un service de Saisine par Voie Électronique (SVE) pour toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme. Afin d'accompagner les communes et les intercommunalités dans la mise en place de cette réglementation, le SIEDS a déployé un guichet numérique pour les demandes d'autorisation d'urbanisme sur le territoire en lien avec le SIGil'urba. Ce guichet a été déployé en début d'année auprès des particuliers et professionnels afin de permettre aux usagers d'effectuer leurs démarches d'urbanisme directement en ligne pour le territoire des Deux-Sèvres. Le dossier peut être déposé dans

son entièreté sur cette plateforme et remonte automatiquement dans le SIGil'urba pour permettre aux services instructeurs de poursuivre l'instruction du dossier de manière dématérialisée. De son côté, l'utilisateur peut suivre l'état d'avancement de son dossier.

Accès grand public : www.gnau-sieds.operis.fr



2 - POUR UNE LOCALISATION PRÉCISE DES RÉSEAUX

Le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS)

Le PCRS est un fond de plan unique permettant de décrire l'environnement immédiat situé autour des réseaux sensibles* et non sensibles afin de faciliter leur repérage et améliorer la sécurité des chantiers afférents.

Deux types de PCRS existent et sont complémentaires : Le PCRS dit « vecteur » à partir de données LIDAR et le PCRS dit « image » à partir de la photo aérienne. Le SIEDS a fait le choix de la technique de levé par système LIDAR pour couvrir le territoire

urbain dont 39 communes sont concernées. Les données ont été contrôlées et livrées, et sont disponibles dans le SIGil pour les territoires du Bocage Bressuirais, de l'Airvaudais, du Haut Val de Sèvre et du Mellois en Poitou. Pour le reste du territoire, les roulages et le contrôle des données sont en cours.

Afin de couvrir le reste du territoire le choix de réaliser une photo aérienne de résolution 5 cm a été privilégié. L'IGN a terminé le vol du département au printemps et la livraison des données finales s'est faite fin 2022.



*réseaux d'éclairage public, d'électricité et de gaz

3 - CADASTRE SOLAIRE

UN OUTIL D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES ET THERMIQUES



En 2022, le SIEDS met à la disposition des deux-sévriens le cadastre solaire, un outil simple et gratuit, pour encourager le développement de l'énergie solaire.

Il permet aux propriétaires de :

- connaître l'ensoleillement de la toiture,
- estimer le potentiel de production d'électricité et le rendement de la production d'eau chaude (panneaux solaires thermiques),
- évaluer les coûts d'installation,
- générer automatiquement l'économie réalisée et le retour sur investissement.

Les données sont indicatives et permettent de se faire une première idée du potentiel de sa toiture avant de faire intervenir un professionnel.



Il existe 3 accès selon la cible :

Grand public	www.siterre.fr/sieds/	Un portail simplifié qui permet de saisir une adresse pour que le particulier accède directement à la modélisation de sa toiture.
Communes	www.siterre.fr/sieds/ ou SIGil	Un portail simplifié qui permet de saisir une adresse pour que le particulier accède directement à la modélisation de sa toiture. L'accès via le SIGil : une couche Cadastre solaire a été ajoutée au SIGil. Selon le type de projet, un estimatif est proposé et les coordonnées de Séolis PROD et du CRER sont communiquées pour plus d'information.
Intercommunalités	Portail Siterre	Accessible avec un identifiant et mot de passe, pour permettre aux intercommunalités notamment de faire des études plus poussées sur leur territoire : portail qui permet de consulter des données agrégées et d'utiliser des fonctions de filtrage pour définir des segments de parc à cibler.

#9

LES ACTIONS RSO DU SIEDS

(RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS)

LA MENTION « EXEMPLAIRE » POUR LES AGENTS DU SIEDS PARTICIPANTS AU CHALLENGE DE LA MOBILITÉ

Le Challenge de la Mobilité 2022 s'est déroulé du 20 au 26 juin. L'objectif est d'encourager les alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture, en valorisant le recours aux moyens plus écologiques :

- marche,
- vélo,
- covoiturage,
- transports en commun,
- télétravail.

Le SIEDS a participé pour la 4^e fois au Challenge de la mobilité organisé sur son territoire. Chaque année, les agents du Groupe SIEDS sont donc invités à expérimenter de nouvelles formes de déplacement.

Déjà récompensés deux fois « Lauréat » (en 2018 et 2021) et une fois « Exemplaire » en 2019, ils remportent à nouveau cette année cette mention « Exemplaire » !

Bravo à eux pour leur investissement.



LES ANIMATIONS SCOLAIRES 6^e ÉDITION

Organisé dans les écoles par l'association La Bêta-Pi (basée à Melle) grâce au financement du SIEDS, ce programme composé de 3 séances dédiées aux énergies renouvelables, permet de sensibiliser les élèves sur le thème de l'énergie à travers la réalisation d'expériences et d'ateliers pratiques.

Cette année, le jury s'est réuni en juillet pour élire les écoles qui ont pu bénéficier des animations scolaires de **La Bêta-Pi**.

Au total, 132 classes ont candidaté pour cette année 2022-2023. Un nouveau record qui témoigne du succès de ces animations !

40 classes ont été retenues pour les animations qui ont débutées après les vacances de la Toussaint.

Le jury était composé de :

- la conseillère pédagogique de l'Éducation nationale,
- élus,
- membres de La Bêta-Pi,
- agents du Groupe SIEDS.



Les écoles retenues pour l'année scolaire 2022-2023

ÉCOLES	COMMUNE	CIRCONSCRIPTION
Les écoreuils	<i>Beugnon-Thireuil</i>	Bressuire
Louis Gazeau	<i>Bressuire</i>	Bressuire
École de la Sèvre	<i>Moncoutant-sur-Sèvre</i>	Bressuire
École d'Arçais	<i>Arçais</i>	Marais et préélémentaire
Charles Rossignol	<i>Plaine-d'Argenson</i>	Marais et préélémentaire
École élémentaire de Beaussais	<i>Beaussais</i>	Melle
J.M Parsonneau	<i>Celles-sur-Belle</i>	Melle
Le Grand Cèdre	<i>Chef-Boutonne</i>	Melle
École primaire publique de Couture d'Argenson	<i>Couture-d'Argenson</i>	Melle
École de Limalonges	<i>Limalonges</i>	Melle
Pré Rousseau - Saint-Léger-de-la-Martinière	<i>Melle</i>	Melle
Védrina	<i>Verrines-sous-Celles</i>	Melle
À Petits Pas	<i>Brûlain</i>	Niort
Gabriel Auchier	<i>Coulon</i>	Niort
Mélusine	<i>Échiré</i>	Niort
École de Fors	<i>Fors</i>	Niort
Pré Vert	<i>Marigny</i>	Niort
Arc-en-ciel	<i>Prahecq</i>	Niort
Beausoleil	<i>Exireuil</i>	Niort - Saint-Maixent-l'École
Jules Michelet	<i>Niort</i>	Niort - Saint-Maixent-l'École
Paul Bert	<i>Niort</i>	Niort - Saint-Maixent-l'École
Edmond Proust	<i>Niort</i>	Niort - Saint-Maixent-l'École
Eugène Geoffriault - RPIC Champdeniers-Pamplie	<i>Champdeniers</i>	Parthenay
Roger Chausseau	<i>La Ferrière-en-Parthenay</i>	Parthenay
La Malvina	<i>Reffannes</i>	Parthenay
Marc Gautier	<i>Sainte-Ouenne</i>	Parthenay
École élémentaire de Surin	<i>Surin</i>	Parthenay
Marcel Pagnol	<i>Bouillé-Loretz</i>	Thouars
Duchastel	<i>Cersay - Val-en-Vignes</i>	Thouars
Saint-Jacques de Compostelle	<i>Nueil-les-Aubières</i>	Thouars
Sainte-Radegonde	<i>Thouars</i>	Thouars
Jean Jaurès - Ferdinand Buisson	<i>Thouars</i>	Thouars

APPEL À PROJET NATURE ET TRANSITIONS

Face à l'érosion de la biodiversité, la Région Nouvelle-Aquitaine a lancé en 2022 un appel à projets « Nature et Transitions » pour soutenir des initiatives visant à préserver et/ou restaurer la biodiversité.

Pour cet appel à projets, il s'agissait notamment :

- d'accompagner la transition écologique des activités humaines pour réduire leur impact et leur empreinte sur la biodiversité ;
- de maintenir les cœurs de biodiversité en bon état de conservation, de restaurer le fonctionnement des écosystèmes et de recréer des écosystèmes résilients en travaillant sur la renaturation.

Après avoir déposé son dossier de candidature en juin, le SIEDS et ses partenaires, le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) et Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE), ont reçu en novembre une réponse favorable de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le projet retenu qui s'étendra sur 2 ans, de janvier 2023 à décembre 2024, a pour objectifs :

- de réduire les impacts des pratiques du groupe SIEDS et notamment de GÉRÉDIS sur la biodiversité et principalement sur les oiseaux et les chiroptères (chauves-souris),
- d'évaluer la biodiversité sur les sites de production,
- de proposer des plans d'action concrets pour l'amélioration de l'accueil de cette biodiversité,
- de former tous les agents à la réduction des impacts de leur pratique.

Ce projet s'inscrit dans la démarche

Responsabilité sociétale des Organisations (RSO) du Groupe SIEDS.



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

Ce projet est financé à hauteur de 60 % par la Région Nouvelle-Aquitaine



CONCOURS ÉCOLOUSTICS

Le SIEDS, en partenariat avec la FNCCR et la Direction des Services Département de l'Éducation nationale, a relancé le Concours Écoloustics.

Le Covid 19 avait, en effet, contraint la suspension du concours deux années consécutives.

L'édition 2021-2022 effectue un retour timide avec la participation de 5 classes sur le département des Deux-Sèvres.

L'organisation du Concours Écoloustics s'inscrit dans cette volonté de sensibiliser les élèves au domaine de la transition énergétique. Il s'agit d'un projet ambitieux, demandant une implication assidue des participants. L'objectif est de monter sur une thématique donnée un dossier en format libre : maquette, reportage, etc. Le jury du concours Écoloustics s'est réuni au SIEDS, afin de choisir les lauréats sur le département des Deux-Sèvres.

Pour cette année 2022, les écoles classées 1^{es} et 2^e du Concours ont été récompensées par une journée festive au Futuroscope ! Encadrée par le SIEDS, cette sortie récompense le beau travail fourni par ces classes.

1^{er} : École Notre-Dame | NIORT

2^e : École François Dallet | LA MOTHE-ST-HERAY



LES AGENTS DU SIEDS S'INITIENT À « LA FRESQUE DU CLIMAT »

La **Fresque du Climat** est une animation pédagogique et collaborative au cours de laquelle les participants construisent une fresque résumant les mécanismes du changement climatique tels qu'expliqués dans les rapports du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC). La Fresque est composée de 5 lots de cartes comportant des images, des données, des graphiques.

Les agents devaient établir les liens de causalité entre les cartes qui détaillent les grands principes physiques du changement climatique et celles détaillant leurs conséquences.

Cette démarche coopérative a su créer une dynamique de groupe, mais surtout susciter des échanges et des débats. Un atelier qui a permis à chacun de prendre conscience de notre responsabilité individuelle et collective dans le dérèglement climatique. Aujourd'hui, nous devons tous ensemble trouver les solutions pour limiter notre impact et inverser la tendance.



Pour passer un hiver serein !

écowatt Votre météo pour une consommation responsable.

Téléchargez l'application et inscrivez-vous à l'alerte vigilance coupure

Si les Deux-Sèvres sont en rouge, à partir de 21h30, s'il y a un quartier est concerné le lendemain par le délestage sur www.geredis.fr ou sur www.enedis.fr

DES PRÉVISIONS JOURNALIÈRES en fonction des régions.

DES SIGNAUX CLAIRS :

- VERT :** pas d'alerte, tout va bien.
- ORANGE :** le système électrique est tendu. Les éco-gestes sont les bienvenus.
- ROUGE :** le système électrique est très tendu. Coupures inévitables si nous ne baïssons pas notre consommation.

DES NOTIFICATIONS pour être alerté des moments de tension sur le système électrique. C'est alors qu'il faut agir sur sa consommation en adoptant les éco-gestes.

Adopter les éco-gestes pour réduire votre consommation d'électricité et maîtriser l'augmentation de sa facture

- Décaler certains usages domestiques (laveva, etc.) en dehors des plages horaires 8h/13h et 18h/20h.
- Baisser la température de chauffage à 19°.
- Généraliser l'éclairage LED et en réduire la consommation.
- Ne pas laisser brancher les ordinateurs et les consoles de jeux.
- Éteindre les lumières inutiles, la box et les veilleuses.
- Privilégier le système 4x4 des lave-linge et lave-vaisselle et les faire fonctionner à plein.
- Ne pas utiliser systématiquement le sèche-linge.
- Dégivrer congélateur et réfrigérateur.
- Recharger les véhicules électriques en dehors des périodes de pointe.
- ...

L'énergie la moins chère est celle que nous ne consommons pas.

Les conseils pratiques en cas de coupure exceptionnelle

- RADIO À PILE & JEUX** pour occuper le temps.
- NOURRITURE** ne nécessitant pas de cuisson (conserves, petits pots bébé...)
- LAMPE DE POCHES** bougies, briquet ou allumettes.
- BATTERIES** Pensez à recharger vos appareils et les batteries externes.
- LAISSER OUVERT** les ouvrants électrique (volet roulant, portail ou porte de garage électrique)
- NE PAS PRENDRE L'ASCENSEUR**
- APPAREILS SENSIBLES** Coupez leur alimentation avant le créneau horaire de la coupure.
- VÊTEMENTS CHAUDS**

DERNIER RECOURS : LA COUPURE EXCEPTIONNELLE

Comment serait-il organisé ?

- Les coupures se feront à priori durant les périodes de pointe :
 - Le matin 8 h / 13 h
 - Le soir 18 h / 20 h
- Aucun foyer ne sera coupé plus de 2 h.
- Une partie seulement des foyers sera coupé et à tour de rôle.
- Les usagers sensibles ne seront pas coupés (hôpitaux, sécurité, défense nationale, industries à risque...).

Plus d'informations et conseils sur www.monecowatt.fr

SIÉDS Fédération d'énergies

COMMUNICATION

Des outils mis à disposition des collectivités pour communiquer auprès de leurs administrés.

Le service Communication du SIEDS a réalisé une infographie destinée aux collectivités des Deux-Sèvres sur les bonnes pratiques à adopter pour économiser l'électricité et pour se préparer en cas de coupure. En libre accès, elle peut être utilisée par les communes dans leurs bulletins municipaux, leurs panneaux d'affichage et également sur leurs réseaux sociaux.

Ce document est disponible sur le site internet du SIEDS dans la page PUBLICATIONS, catégorie « documents institutionnels SIEDS ».

ANNEXES : DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

VIE DU SYNDICAT

11 janvier	Avenant n° 1 aux marchés subséquents n° 4-5 relatif à l'acheminement et à la fourniture d'électricité aux points de livraison dont la puissance est inférieure et supérieure à 36 kVA
7 février	Mission programmiste SETIM
14 mars	Avenant n° 1 pour la constitution du Plan de Corps de Rue Simplifié des unités urbaines des communes membres du SIEDS
15 mars	Convention de servitude pour l'établissement et l'exploitation d'une ligne électrique commune de François
14 avril	- Mission d'accompagnement dans la préparation et l'animation d'un séminaire stratégique - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et de gaz naturel
2 mai	Avenant de transfert pour marché subséquent prestations de communication protocolaire et institutionnelle du SIEDS
6 mai	Adhésion SIGil pour Association Syndicale Autorisée du Plan d'eau du Thouet
18 mai	Renouvellement conventions de partenariat SIGil 2022
27 juin	Avenants pour fourniture et bureau, livraison de papier, produits d'entretien lots n° 1-3
30 juin	Mission d'étude et de conseil pour l'assistance à l'élaboration et au pilotage de la mise en œuvre d'un schéma directeur des systèmes d'information du SIEDS
6 juillet	Mission de diagnostic d'ouvrage pour l'aménagement du futur siège social
2 août	Signature convention partenariat SIGil avec le bassin de la Sèvre Nantaise
5 septembre	Mission d'étude et de conseil relative à l'élaboration de la stratégie événementielle et de communication globale pour les 100 ans du SIEDS en 2023
21 septembre	Acquisition de l'exposition Suivez le fil
22 novembre	Avenant n° 1 marché fourniture produits d'entretien Avenant n° 2 marché surveillance
1 ^{er} décembre	Mission d'audit pour les travaux du bâtiment Joule
15 décembre	- Dommages aux biens immobiliers et mobiliers du marché assurances - Responsabilité civile et risques annexes du marché d'assurances pour les besoins du SIEDS - Flotte véhicules et risques annexes du marché d'assurance pour les besoins du SIEDS - Responsabilité civile des dirigeants du marché d'assurance
20 décembre	Attribution du marché prestations de service de location et maintenance de photocopieurs neufs
22 décembre	Prestation diagnostic technique d'ouvrage Société AEC

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Autorisation de la réalisation d'audits énergétiques sur les communes et communautés de communes de :

7, 26 janvier	Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, Aiffres, Bressuire, Vouillé, Loretz-d'Argenton, Le Tallud
2, 30 mars	Aiffres, St Léger-de-Montbrun, Granzay-Gript, Coulonges-sur-l'Autize, St Hilaire-la-Palud, La Mothe-St-Héray, Magné, Brioux-sur-Boutonne
1 ^{er} avril	La Forêt-sur-Sèvre, Frontenay-Rohan-Rohan, Le Tallud
11 mai	Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, Celles-sur-Belle, Vouillé, Ste Néomaye
3, 14 juin	Échiré, La Foye Monjault, Souvigné, St Rémy, Communauté de Communes Airvaudais-Val-du-Thouet, Communauté de Communes Val-de-Gâtine, St Léger-de-Montbrun
25 juillet	Mauléon
26 août	St Jean-de-Thouars, St Léger-de-Montbrun, Granzay-Gript, Beauvoir-sur-Niort, Chauray
1 ^{er} , 28 septembre	Trayes, Bessines, Coulonges-sur-l'Autize, Argentonnay, Mairé-L'Évescault
3, 4, 15, 18 novembre	Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, St Léger-de-Montbrun, Le Tallud, Trayes, Mauléon, St Hilaire-la-Palud, Frontenay-Rohan-Rohan, Lezay, Sepvret, Communauté de Communes Mellois-en-Poitou, Chauray, Aiffres, François, Prailles-La Couarde
1 ^{er} , 20, 22, 29 décembre	La Mothe-St-Héray, Celles-sur-Belle, St Léger-de-Montbrun, Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, Le Tallud, Frontenay-Rohan-Rohan, Mauléon, St Hilaire-la-Palud, Communauté de Communes Mellois-en-Poitou, La Forêt-sur-Sèvre, Sauzé-Vaussais

ENVELOPPES DE TRAVAUX CONCERNANT L'ÉVOLUTION DES DIFFÉRENTS PROGRAMMES DE TRAVAUX

4, 11, 17, 25, 31 janvier / 18, 21 février / 1 ^{er} , 17, 22 mars / 5, 15 avril / 9, 17 mai / 1 ^{er} , 7, 20, 27 juin / 4, 29 juillet / 1 ^{er} , 19 août / 5, 12, 26 septembre / 6, 17, 24 octobre / 7, 17 novembre / 2, 12, 19 décembre	Évolution du programme Raccordement 2022
11 janvier / 17 mai / 26 septembre	Évolution du programme Raccordement 2021
18 janvier / 13 septembre	Évolution du programme Éclairage public 2020
18 janvier / 15 février / 17 mars / 7 avril / 10 mai / 14 juin / 7 juillet / 9 août / 13 septembre / 18 octobre / 17 novembre / 8 décembre / 20 décembre	Évolution du programme Éclairage public 2022
18 janvier / 15 février / 17 mars / 7 avril / 10 mai / 14 juin / 7 juillet / 9 août / 13 septembre / 18 octobre / 17 novembre / 8 décembre	Évolution du programme Mandat communal 2022
18 janvier / 17 mars / 10 mai	Évolution du programme Renforcement 2019
18 janvier / 17 mars / 7 avril / 10 mai / 7 juillet / 13 septembre / 17 novembre	Évolution des programmes Renforcement 2020-2021
18 janvier / 15 février / 17 mars / 7 avril / 10 mai / 14 juin / 7 juillet / 9 août / 7, 13 septembre / 18 octobre / 17 novembre / 8 décembre	Évolution du programme Renforcement 2022
18 janvier	Évolution du programme Sécurisation 2019
18 janvier / 17 mars / 10 mai / 7 juillet / 13 septembre / 18 octobre / 17 novembre	Évolution du programme Sécurisation 2021
18 janvier / 15 février / 7 avril / 10 mai / 14 juin / 9 août / 13 septembre / 17 novembre	Évolution du programme Sécurisation 2022
18 janvier / 15 février / 7 avril / 13 septembre / 17 novembre	Évolution du programme Sécurisation relance 2021
18 janvier / 17 mars / 10 mai / 23 novembre	Évolution du programme Séparation des réseaux d'électricité et d'éclairage public 2019
18 janvier / 17 mars / 7 avril / 10 mai / 7 juillet / 13 septembre / 17 novembre	Évolution du programme Séparation des réseaux d'électricité et d'éclairage public 2020
18 janvier / 15 février / 17 mars / 7 avril / 10 mai / 7 juillet / 13 septembre / 17 novembre	Évolution du programme Séparation des réseaux d'électricité et d'éclairage public 2021
18 janvier / 15 février / 22 mars / 7 avril / 10 mai / 14 juin / 7 juillet / 9 août / 13 septembre / 17 novembre / 8 décembre	Évolution du programme Séparation des réseaux d'électricité et d'éclairage public 2022
18 janvier / 22 mars / 7 avril / 10 mai / 7 juillet / 13, 30 septembre / 17 novembre	Évolution du programme Opérations coordonnées 2020
18 janvier / 28 février / 22 mars / 7 avril / 10 mai / 7 juillet / 13, 30 septembre / 17 novembre	Évolution du programme Opérations coordonnées 2021
18 janvier / 7 avril / 10 mai / 14 juin / 13 septembre / 17 novembre / 8 décembre	Évolution du programme Opérations coordonnées 2022
18 janvier / 17 mars / 10 mai / 9 août / 13, 30 septembre / 23 novembre	Évolution du programme Effacement 2020
18 janvier / 28 février / 17 mars / 7 avril / 10 mai / 7 juillet / 9 août / 13, 30 septembre / 17 novembre	Évolution du programme Effacement 2021
28 février	Évolution du programme Mobilité électrique 2021
22 mars / 7 avril / 7 juillet / 13 septembre / 17 novembre	Évolution du programme Sécurisation 2020
7 avril / 9 août / 8 décembre	Évolution du programme Éclairage public 2021
7 avril / 10 mai / 13 septembre / 17 novembre / 2, 8 décembre	Évolution du programme Effacement 2022

1923 - 2023

100 ANS
AU SERVICE DES
COLLECTIVITÉS

SIÉDS | **100**^{ANS}
Fédérateur d'énergies **depuis 1923**

14 rue Notre-Dame
CS 98 803
79 028 Niort Cedex
Tél. : 05 49 32 32 60
www.sieds.fr